



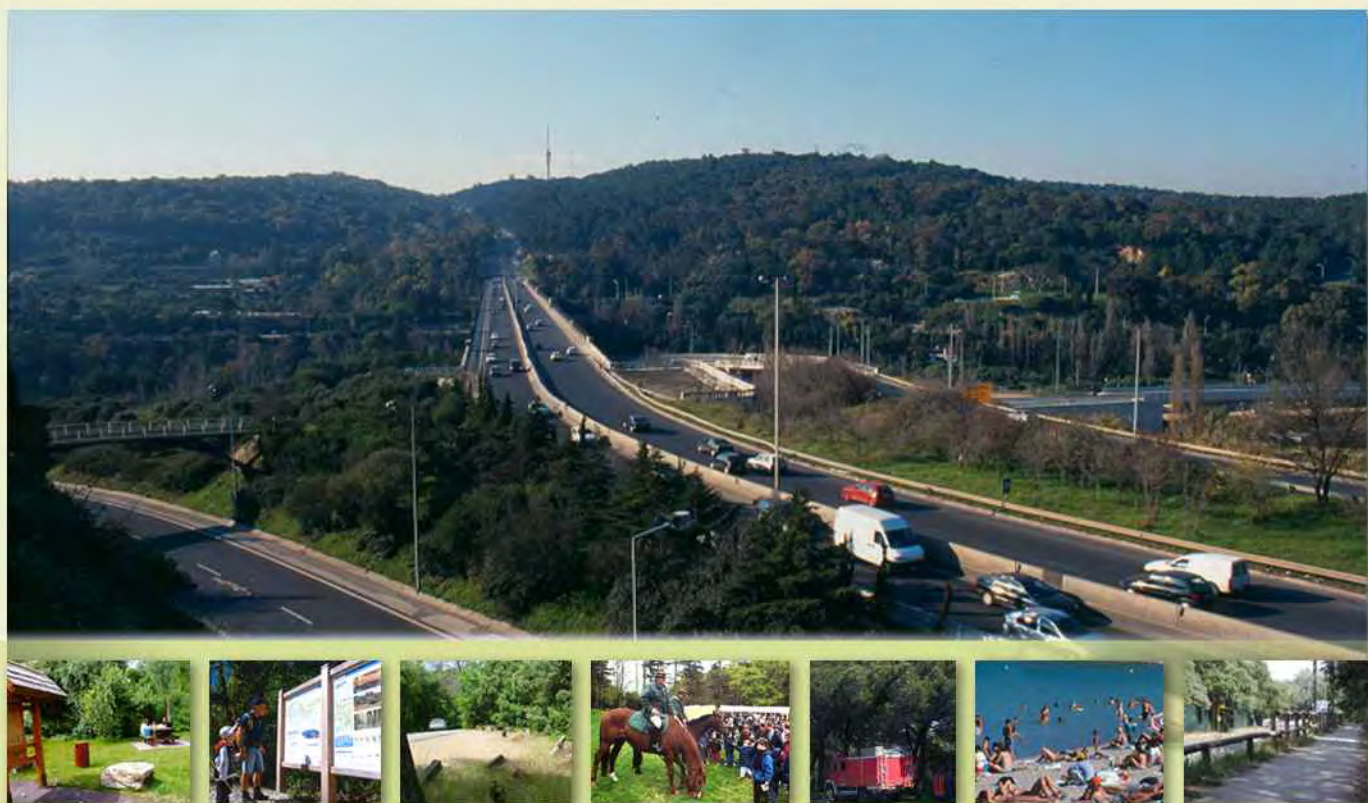
INTERREG IIIB - METROPOLE NATURE

Approche sur les Espaces Naturels Périurbains et la ville durable

Aproximación sobre los Espacios Naturales Periurbanos y la ciudad sostenible

La sécurité dans les Espaces Naturels Périurbains: les personnes, l'environnement et l'équipement

La seguridad en los Espacios Naturales Periurbanos: las personas, el medio ambiente y los equipamientos



Bilan de la réunion technique de Lisboa (Portugal) / 7 Juin 2002

Actas de la reunión técnica de Lisboa (Portugal) / 7 Junio 2002



PROGRAMME D'INITIATIVE EUROPEENNE INTERREG IIIB
"Méditerranée occidentale" Axe 2 - Mesure 2.1

PROGRAMA DE INICIATIVA EUROPEA INTERREG IIIB
"Mediterráneo occidental" Eje 2 - Medida 2.1



Fédération Européenne
des Espaces Naturels et Ruraux
Métropolitains et Périurbains

Sommaire / Indice

1	Sommaire / Indice
3	Introduction / Introducción
5	La sécurité dans le Parc Florestal de Monsanto (Lisbonne)
11	A segurança no Parque Florestal de Monsanto (Lisbonne) João Tremoceiro Carlos Souto Cruz
17	Prévention et contrôle d'activités non autorisées dans l'Anneau Vert de Vitoria-Gasteiz
21	Prevención y control de actividades no autorizadas en el Anillo Verde de Vitoria-Gasteiz Fernando de Juana
25	Gestion globale de la sécurité dans le Parc Nature de Miribel-Jonage (Lyon): Eléments de débats Didier Martinet Olivier Pillonel
31	Une approche à la gestion de la sécurité au territoire du Parco Agricolo Sud Milano – Province de Milan
35	Un'approccio a la gestione della sicurezza nei territori del Parco Agricolo Sud Milano – Provincia de Milano Maria Pia Sparla
39	La sécurité dans les parcs périurbains de Lille Métropole: Faire des usagers des acteurs Pierre Dhenin
43	Sources d'insécurité et ses conséquences: les actions réalisées par le Parc de Collserola (Barcelone) pour sa prévention et correction
53	Fuentes de inseguridad y sus consecuencias : las acciones realizadas por el Parque de Collserola (Barcelona) para su prevención y corrección Lluís Cabañeros Isabel Raventós
63	Surveillance et prévention à l'Arche de la Nature (Le Mans): l'expérience des cavaliers verts et des gardes nature Cédric Lebreton
67	La Sécurité dans les Parcs urbains: l'expérience de RomaNatura
73	La sicurezza nei parchi urbani : l'esperienza di RomaNatura Paolo Giuntarelli
79	Insécurité dans les espaces naturels péri-urbains de Strasbourg ; mise en œuvre d'une politique pénale Frédéric Lonchamp
83	La stratégie pour garantir la sécurité dans le Parco Nord Milano
89	La strategia per garantire la sicurezza nel Parco Nord Milano Riccardo Gini
95	Présentation du Consorci de l'Espace Rural de Gallecs (Mollet del Vallès - Barcelona) Ricard Estrada (Gérant)
97	Présentation du "Réseau de Parcs Naturels de la Diputacion de Barcelona" Martí Domènech (Coordinateur de l'Aire d'Espaces Naturels)
99	Présentation du Parco de Portofino (Genova) Paolo Cresta (Fonctionnaire Biologiste) Franca Balletti (Conseillère de l'EnteParco)
101	Présentation du Parco del Conero (Ancona) Mariano Guzzini (Président) Stefano Cavalli (Directeur)
103	Présentation du parc Base de Loisirs de l'Etang de St-Quentin-en-Yvelines (Paris) Bernard Choquier (President)

Introduction

Un des éléments qui caractérise les ENP est leur proximité de la ville. Celle-ci est une arme à double tranchant pour les gestionnaires de ces espaces qui, d'un côté, peuvent développer, vis à vis des citoyens, une politique d'éducation à l'environnement, de culture du respect vers celui-ci et d'usage public compatible avec la conservation de la nature. De l'autre côté, cependant, les ENP sont des endroits susceptibles d'héberger des activités, marginales ou non, d'origine urbaine. Ces activités sont généralement nuisibles à l'environnement, aux usagers ou aux équipements en plein air bâtis par les gestionnaires des ENP.

Finalement, de par leur haute fréquentation publique, les risques naturels sont potentiellement plus dangereux dans les ENP qu'ailleurs.

Sécurité des personnes

Il existe une grande multiplicité de facteurs qui peuvent avoir une incidence dans la sécurité des personnes et dans l'image d'un parc comme endroit sûr. Parmi eux, on citera quelques exemples rencontrés:

Insécurité provoquée par des activités illégales, voire délictueuses

- Existence de noyaux de classes sociales marginales habitant des constructions délabrées ou abandonnées, baraques, bâtiments illégaux, etc.
- Présence de zones cachées accessibles aux véhicules, qui soient prises par des bandes urbaines violentes.
- Présence de noyaux de prostitution, de drogues, sur des routes, parkings et pistes forestières peu fréquentées, rendez-vous et "échanges sexuels"...

Insécurité liée aux phénomènes naturels

- Crues, inondations
- Incendies forestiers
- Orages, tempêtes
- Chute d'arbres, éboulements
- Relief naturel accidenté, dangereux

Insécurité liée à l'usage public

- Coïncidence de voies piétonnes, cyclables et équestres: conflits d'usages sur un même lieu
- Réalisation d'activités comportant un certain risque: baignade, canoë, chasse, excès de vitesse des cyclistes, sports à risque, etc.

Sécurité pour l'environnement

- Rejets incontrôlés: risque de pollution
- Incendies
- Braconnage, récolte interdite d'organismes (plantes, animaux...)
- Circulation motorisée: accidents, pollution acoustique
- etc

Sécurité pour l'équipement

- Destruction de mobilier et panneaux signalétiques par vandalisme
- Vol de matériel et d'équipement
- Détérioration ou destruction du mobilier à cause des intempéries

Ces problèmes obligent les gestionnaires à mettre en place une politique stratégique de sécurité plus ou moins rigide, appropriée aux divers aspects du territoire et du public qui caractérisent les espaces périurbains.

Il s'agit, au cours de cette journée technique, que les parcs de Fedenatur qui ont une stratégie de sécurité définie par rapport à un ou plusieurs des aspects cités, exposent leur vision des problèmes rencontrés et les moyens pratiques pour sécuriser les ENP – depuis l'approche théorique jusqu'à la mise en oeuvre sur le terrain.

Introducción

Uno de los elementos que caracterizan a los ENP es su proximidad a la ciudad. Ésta es un arma de doble filo para los gestores de estos espacios ya que, por un lado, les permite desarrollar unas políticas de educación ambiental, de cultura del respeto hacia el medio y de uso público compatible con la conservación de la naturaleza. Por otro lado, sin embargo, los ENP son lugares susceptibles de albergar actividades, marginales o no, de origen urbano. Estas actividades son, generalmente, perjudiciales para el medio ambiente, para los usuarios o para los equipamientos públicos construidos por los gestores de ENP.

Por último, a causa de su elevada frecuentación, los riesgos naturales son potencialmente más peligrosos en los ENP que en otros espacios.

Seguridad para las personas

Existe una gran multiplicidad de factores que pueden incidir en la seguridad de las personas y en la imagen del parque como lugar seguro. Entre ellos, citaremos algunos ejemplos cotidianos:

Inseguridad provocada por actividades ilegales, incluso delictivas

- Presencia de núcleos de población marginal, residente en edificios ruinosos o abandonados, barracas, construcciones ilegales, etc.
- Existencia de enclaves recónditos accesibles a los vehículos, que sean tomados por bandas urbanas violentas.
- Formación de núcleos de prostitución, de tráfico de drogas en carreteras, parkings y pistas forestales poco transitadas, citas, "intercambios sexuales"...

-

Inseguridad ligada a fenómenos naturales

- Crecidas, inundaciones
- Incendios forestales
- Tormentas, tempestades
- Caída de árboles, desprendimientos
- Relieve natural accidentado, peligroso

Inseguridad ligada al uso público

- Solapamiento de caminos peatonales, ecuestres y para ciclistas: conflictos de usos distintos en un mismo lugar.
- Realización de actividades que comportan un cierto riesgo: natación, canoa, caza, exceso de velocidad de los ciclistas, deportes de aventura, etc.

Seguridad para el medio ambiente

- Vertidos incontrolados: riesgo de contaminación
- Incendios
- Furtivismo, recolección ilegal de organismos (plantas, animales)
- Circulación motorizada: accidentes, contaminación acústica
- etc

Seguridad para los equipamientos

- Destrucción de mobiliario y paneles informativos por vandalismo
- Robo de material y de equipamientos
- Deterioro o destrucción de mobiliario a causa de la intemperie

-

Estos problemas obligan a los gestores a elaborar una política estratégica de seguridad, más o menos rígida, adecuada a los diversos aspectos del territorio y del público que caracterizan los espacios periurbanos.

Se trata, en esta jornada técnica, que los parques de Fedenatur que tengan una estrategia concreta respecto a uno o varios de los aspectos citados, expongan su visión de los problemas encontrados y de los medios prácticos para aumentar la seguridad de los ENP – desde una aproximación teórica hasta la puesta en práctica sobre el terreno.

La sécurité dans le Parc Forestier de Monsanto

João Tremoceiro (Division de Forêt, Département des Structures Vertes de la ville de Lisbonne)

Carlos Souto Cruz (Directeur du Département des Structures Vertes de la ville de Lisbonne)

Le Parc et la Ville

Le Parc Forestier de Monsanto occupe une zone d'approximativement 1000 ha, dont 1/8e est situé dans la ville de Lisbonne et totalement entouré par un territoire urbain de plus de deux millions d'habitants. Le fait qu'il soit situé sur une petite butte au relief accidenté, qu'il soit isolé de la vie urbaine dans presque la totalité de sa surface grâce à un réseau de grandes voies de communication, et enfin le fait qu'il ait la réputation d'être un lieu peu sûr et où s'exerce la prostitution, sont quelques-uns des facteurs qui montrent que le numéro de visiteurs est encore relativement réduit.



Le visiteur du Parc

Le Parc accueille actuellement près de 2.000.000 de visiteurs par an. Ceux-ci fréquentent surtout les Parcs de Loisirs, les équipements sportif et d'éducation à l'environnement. Des enquêtes réalisées auprès des utilisateurs et de la population en général ont révélé que 80% des visiteurs potentiels du Parc indiquent comme raison principale pour ne pas le fréquenter le manque de sécurité.

Cette image d'insécurité donnée par la population par rapport au Parc est confirmée par les archives de la Police, et résulte à notre avis en grande partie de l'insécurité traditionnelle ressentie par les personnes dans leur relation avec la forêt.

Le Plan d'aménagement et de Revitalisation du Parc Forestier de Monsanto établit les objectifs suivants pour le Parc:

- Le Parc devra être une option alternative de loisirs dans les espaces verts, par rapport aux autres espaces verts de la ville.
- Le Parc est un patrimoine écologique et naturel important, qui devra être préservé et valorisé.
- Le Parc devra être géré de façon à renforcer l'utilisation par la population, et devra contribuer directement à sa qualité de vie.

Ceci signifie que le Parc, par ses caractéristiques, en plus de fournir de façon ponctuelle une solution à ceux qui cherchent un parc pour enfants ou un terrain de jeux proche, ou même juste un restaurant, a surtout comme vocation de satisfaire ceux qui cherchent un espace vert avec de beaux paysages où ils puissent se promener, pratiquer toutes sortes de sports, courir, marcher, faire de la bicyclette, observer la flore, découvrir la faune avec des jumelles, etc.

A la suite de l'accomplissement de ces principes, le parc a été divisé globalement en trois types de zones d'activités comme on peut l'observer dans le plan de zones. Les *Parcs Informels* sont des espaces avec une capacité de charge (nombre de visiteurs par unité de zone) et un niveau d'infrastructure d'aide au public



intermédiaire. Ils se trouvent entre les Parcs de Loisirs, avec une capacité de charge élevée ainsi qu'un haut niveau d'infrastructures d'appui, et les zones consacrées plus particulièrement à la conservation de la nature, avec une capacité de charge faible ainsi qu'un bas niveau d'infrastructures. Ce sont ces Parcs Informels qui devront être l'image de référence du futur Monsanto, puisque ils représentent une alternative de loisirs et de sports en plein air inexistante dans la ville.



Mesures spécifiques pour promouvoir la sécurité

- Renforcement de la présence d'intervention des Gardes Forestiers.

Le corps des Gardes Forestiers est actuellement constitué par 56 éléments qui surveillent plus de 1200 ha d'espaces verts (étendus autour du Parc de Monsanto), tous les jours de l'année et 24 heures par jour. Ce service est en cours de restructuration et prétend obtenir les objectifs suivants : disposer de plus de gardes pour le service diurne ; donner plus de visibilité sur le terrain pour les gardes-forestiers ; donner aux gardes des fonctions d'information et de sensibilisation environnementale aux visiteurs ; augmenter les effectifs de la brigade à bicyclette ou à cheval.



- Création d'un réseau de sentiers pédestres et cyclables parallèles aux routes traversant le Parc.

Ces sentiers, en plus d'être une forme facile de promouvoir l'utilisation du Parc, puisque ils sont situés sur des voies très fréquentées, permettent aussi que les visiteurs se sentent plus en sécurité, grâce à cette première façon pour eux de découvrir les attraits du Parc, que ce soit à pied ou en bicyclette.



- Avantages des rives de la forêt et des clairières.

Dans l'objectif de permettre le "rapprochement" des visiteurs à la forêt il est important de tailler les bords des forêts et de promouvoir leurs avantages au point de vue paysager (en plus de leurs avantages écologiques). Ce travail est important, surtout dans le cadre des chemins, du fait qu'il a été vérifié que les visiteurs peu habitués évitent les chemins où la lisière de la forêt est très proche.



- **Avantages de la signalisation routière et de celle destinée aux visiteurs qui se déplacent à pied ou en bicyclette.**

L'inexistence d'une signalisation adéquate et de matériaux d'appui (par exemple, des guides, des itinéraires, etc.), est l'un des principaux facteurs transmettant un sentiment d'insécurité aux visiteurs et qui conditionne l'utilisation du Parc.



- **Travailler de façon préventive dans le but d'éviter des conflits entre les différents utilisateurs du Parc.**

Cette mesure se traduit par : des marques continues en peinture jaune sur toutes les voies où les clients de la prostitution puissent s'arrêter, apportant ainsi un fondement légal à l'action des Gardes forestiers, puisque au Portugal la prostitution n'est pas illégale ; le placement de bornes à l'entrée des pistes ; surveillance par des gardes pour protéger les chemins parallèles aux routes ; séparer aussi souvent que possible avec des barrières physiques les différents types d'utilisateurs.





- **Combattre le vandalisme en faisant appel à des équipements plus résistants et facilement remplaçables.**
- **Développer le Plan d'Urgence du Parc Forestier de Monsanto.**



Ce plan comprend toutes les entités, depuis la Protection Civile, les Pompiers, la Police, les Gardes-forestiers, les individus se trouvant dans le parc, etc.

- **Réglementer et fiscaliser les activités en rapport avec les sports en plein air comme des activités potentiellement dangereuses qui sont menés dans le Parc, comme les pique-niques ou le club de Tir.**
- **Réaliser une campagne publicitaire pour diffuser ces actions et promouvoir une image positive du Parc.**

Prévention et contrôle d'activités non autorisées dans l'Anneau Vert de Vitoria-Gasteiz.

Fernando de Juana (Directeur de Projets du Centre d'Études de l'Environnement de Vitoria-Gasteiz)

L'aménagement de l'usage public moyennant l'utilisation de différentes limitations d'accès s'est révélé comme l'un des outils les plus utiles dans la prévention d'activités non autorisées dans l'Anneau Vert de Vitoria-Gasteiz. Les limitations établies aux différentes sortes d'utilisateurs ont été les suivantes :

- **Véhicules à moteur.**

La circulation de véhicules à moteur n'est pas permise en général hors des routes qui traversent le parc. Exceptionnellement, le passage de véhicules agricoles est permis dans certains chemins d'accès à des propriétés, où l'on a installé des barrières avec des cadenas. Le reste des chemins a été fermé avec des protections rabattables, pour permettre l'entrée de véhicules de surveillance, d'entretien, de pompiers, d'ambulances, etc. D'autres accès possibles ont été coupés au moyen de pivots fixes, qui empêchent les automobiles de s'éloigner des routes et des parkings.



- **Bicyclettes.**

Les bicyclettes partagent avec les piétons dans presque tous les cas l'usage des chemins du parc. Seulement lorsque l'usage partagé provoquait des conflits, lorsqu'il s'agit de chemins étroits et avec une certaine pente, des itinéraires séparés ont été installés. Dans ce cas le passage des bicyclettes a été empêché par de simples signaux d'information, non pas par des obstacles physiques.

- **Chevaux.**

Il existe un parcours équestre dument signalisé dans le Bosque (*Forêt*) de Armentia. Hors de cet itinéraire, la pratique de l'équitation n'est permise dans aucun autre endroit du parc.

- **Piétons.**

Il existe deux zones à l'accès restreint, qui restent ouvertes seulement de jour. Il s'agit du Parque Ambiental (*Environnemental*) de Olárizu, qui héberge différentes installations en rapport avec l'horticulture et la jardinerie



(potager écologiques, vivier forestier de plantes autochtones, pépinière, informations éducatives sur les arbres, collection de plantes ornementales, serre, etc.), et deux observatoires d'oiseaux de Salburúa. Il existe de plus une zone d'accès interdit autour d'une zone humide à haute valeur écologique (Balsa - lacune- de Arkaute), où la tranquillité de la faune y habitant est incompatible avec le passage des personnes et particulièrement des chiens. Cette zone est fermée au moyen d'un grillage cynégétique dont l'installation s'est initialement justifiée par le placement à l'intérieur d'un groupe de cerfs qui jouent un rôle important dans le maintien de la végétation lagunaire.



Les obstacles physiques et la signalisation utilisés dans la limitation d'accès ont été très efficaces dans le cas des automobiles. Ainsi, au cours des deux années suivantes à l'établissement des restrictions, il existait une inertie très forte de la part des utilisateurs à accéder en voiture à l'intérieur du parc, ce qui les entraînait fréquemment à déplacer les obstacles placés, et désormais ce type de faits se produit très rarement.

L'accès des motocyclettes, par contre, est très difficile à limiter au moyen de barrières physiques. On a de plus observé une notable augmentation d'affluence de ce type de véhicules après l'installation d'aires de repos dotées de tables de pique-nique, où se réunissent des jeunes pourvus de boissons et de nourriture. Dans ce cas, les travaux de surveillance réalisés par la garderie du parc et par la police municipale semblent être la seule forme de contrôle possible.

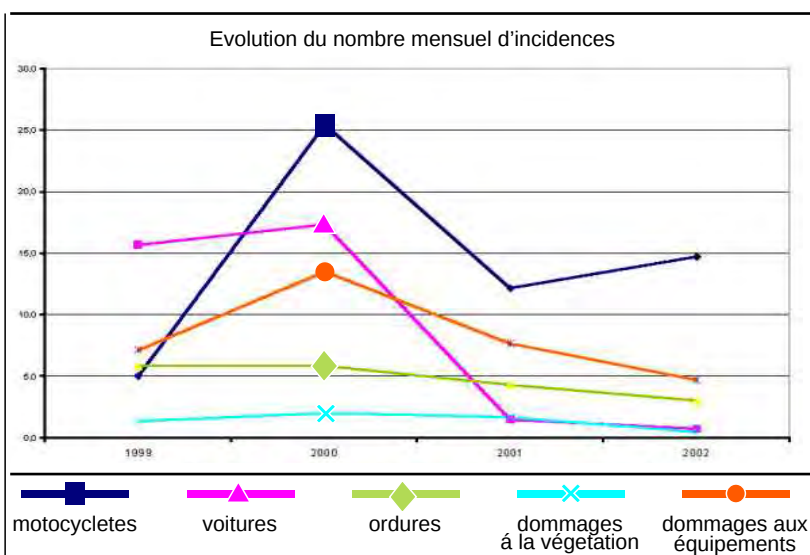


Aussi bien les cyclistes que les pratiquants de l'équitation sont en général respectueux des limitations établies et, dans tous les cas, aucun conflit important relatif à l'usage n'a été signalé entre ceux-ci et les piétons.

En ce qui concerne les aires à l'accès réduit, les cas d'incursions dans le Parque Ambiental de Olárizu hors des horaires autorisés ne sont pas rares, ainsi que le vol de fruits et légumes et de matériel divers, mais la faible quantité économique des biens soustraits ne rend pas nécessaire la dotation du parc de mesures de sécurité plus importantes. L'entrée de personnes à l'intérieur de l'enceinte de Salburúa s'est produite en revanche à maintes reprises.



L'expérience dans le gestion de l'Anneau Vert démontre que les dommages dans l'équipement et dans le mobilier du parc sont dans de nombreux cas associés à la violation des restrictions de circulation de véhicules. Les dégâts les plus fréquents sont produits dans les aires de repos fréquentées par les groupes de jeunes en motocyclettes, situées dans le Bosque de Armentia. Les actes de vandalisme sont surtout réalisés durant les week-ends, les vacances et en horaire nocturne, ce qui rend la résolution du problème plus difficile. Cependant, l'évolution des incidents enregistrés a clairement tendance à baisser, aussi bien pour les dégâts aux équipements, qu'au dépôt de résidus et pour les dommages à la végétation.



Les coûts de l'entretien du mobilier du parc n'atteignent pas 6500 euros en 2001, ce qui indique le peu d'importance de ce problème dans l'Anneau Vert de Vitoria-Gasteiz.



Gestion globale de la sécurité dans le Parc Nature de Miribel-Jonage (Lyon): Eléments de débats

Didier Martinet (Directeur)

Olivier Pillonet (Directeur technique)

Le Parc nature de Miribel-Jonage est situé au nord-est de l'agglomération lyonnaise, à 15 minutes du centre ville. D'une superficie de 2 200 hectares, il assure des fonctions fondamentales pour la ville : plaine d'inondation des crues du Rhône, eau potable, patrimoine naturel et loisirs.



1. Contexte : les aspects liés à la sécurité, des questions d'actualité

De part ses caractéristiques, le Parc nature de Miribel-Jonage concentre sur son territoire un grand nombre de facteurs participant de la dimension sécuritaire du site. On peut évoquer :

- un site libre d'accès et gratuit, un sentiment de grande liberté, une mosaïque de pratiques
- pratiques illicites et marginales
- conflits d'usages (chasseurs/promeneurs)
- appropriation d'espaces
- une très forte fréquentation de loisirs ; la proximité des quartiers urbains denses
- problèmes de sur-fréquentation, embouteillage
- un site naturel aux fonctions multiples (expansion des crues...)
- méconnaissance du site et de ses fonctions
- risques liés aux milieux et aux phénomènes naturels



- une image encore floue et un sentiment d'insécurité
- site en chantier depuis 30 ans (extractions de granulats)
- manque de lisibilité (limites du Parc, entités propriétaires et gestionnaires)
- influence de la médiatisation de certains événements
- une situation administrative complexe
- 2 départements, 11 communes
- complexité des compétences et des interventions

Depuis le milieu des années 90, même si les accidents ou délits ne sont pas forcément en hausse, les questions de sécurité sont devenues de plus en plus d'actualité. Les raisons sont nombreuses et notamment liées à :

- une fréquentation en augmentation dans le temps et dans l'espace
- toute l'année dès qu'il fait beau (ex. d'enfants sur le lac gelé)
- sur tout le Parc (cohabitation entre familles et pratiques marginales)
- un site de plus en plus lisible et identifié (aménagements, gestion)
- cela peut laisser croire à l'absence de risque et favoriser l'insouciance et l'imprudence (ex. baignade : absence de vigilance et de surveillance de la part des parents)
- des recours et une médiatisation plus importants
- recherche de responsabilité

Ainsi, de nombreuses mesures ont été mises en place durant les années 90 parmi lesquelles :

- le renfort et l'évolution du service sécurité : Service Information Surveillance
- la prévention des risques : dispositif crues...
- la mobilisation des partenaires
- l'amélioration des interventions : plan de secours (toponymie), définition de procédure d'alerte et d'intervention...

En matière de sécurité des baignades une véritable stratégie et des moyens d'actions ont été largement mis en œuvre.



2. De la stratégie au plan d'action : l'exemple de la sécurité des baignades

- contexte

Avant 1995 : pas de plage aménagée et surveillée, des baignades sur l'ensemble des plans d'eau, un nombre important de noyades, un fort sentiment d'insécurité, une méconnaissance du site (secteurs dangereux, interrogation sur la qualité de l'eau...)

- objectifs

- sécuriser les baignades
- offrir des aménagements de qualité

- des actions à plusieurs niveaux :

Définition et mise en place d'une réglementation

Une réglementation a été définie en partenariat avec tous les acteurs concernés. Les berges ont été ainsi réparties en trois secteurs :

- les zones où la baignade est interdite (plans d'eau à vocation écologique ou hydraulique)
- les plages aménagées et surveillées
- des zones

intermédiaires où il est incité à utiliser les plages surveillées.



Aménagement de plages

Aujourd'hui quatre plages sont aménagées et surveillées. Pour une plus grande sécurité, elles sont conçues en petit gravillon roulé qui descend en pente douce jusqu'à moins deux mètres en période d'étiage. Ces plages sont de caractéristiques différentes : une est d'accès payant, une est relativement éloignée de tout parking, une conserve un caractère très naturel, l'autre est très accessible et peut accueillir jusqu'à cinq mille personnes. Elles nécessitent une gestion quotidienne importante.



Mise en place d'une signalétique

L'application de la réglementation définie implique la conception et la mise en place d'une signalétique importante : jalonnement, délimitation des zones surveillées, informations réglementaires aux postes de surveillance...

Développement de l'information du public

Des fascicules d'information simples ont été conçus et distribués dans les accueils (planète tonique et accueils saisonniers). Le site internet du parc contient des informations liées à la prévention des risques. D'autres moyens sont utilisés (presse...).

- information sur l'existence et la localisation des plages surveillées
- information sur la qualité de l'eau



Coordination des actions – surveillance et intervention

- Mise en place d'une commission de sécurité baignade

Elle regroupe tous les partenaires concernés (Protection civile, DDASS, DDJS, Pompiers, Police, Gendarmerie, Maître nageur sauveteur, SYMALIM et SEGAPAL). Elle supervise tout ce qui concerne la baignade.

- Mise en place des moyens de surveillance et de sécurité, définition de procédures d'alerte et d'intervention.

La surveillance des quatre plages est sous-traitée à une association spécialisée. Deux plages sont surveillées de mai à août et deux plages seulement en juillet et août pour un coût de 50000 Euros. Les MNS assurent de nombreuses interventions (près de 1000 par an), leur rapidité d'intervention et les moyens mis à disposition ont permis de sauver plusieurs débuts de noyade. En saison, un poste de police permanent s'installe sur la plus grande plage du site (plage du Morlet). Les pompiers assurent les interventions importantes et les évacuations (intervention à partir de Lyon, soit en VSAB, soit en hélicoptère). Le service information surveillance du parc coordonne l'ensemble du dispositif.

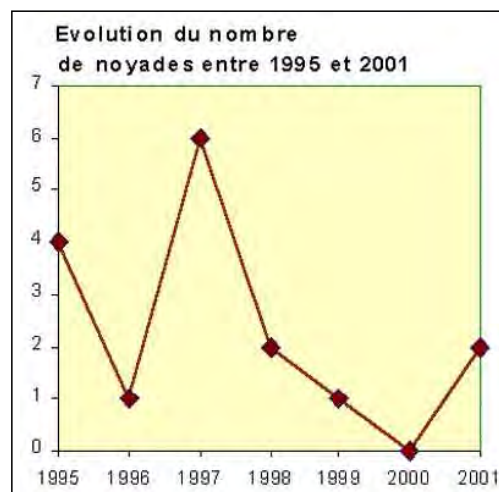


- **Un bilan positif...**

- la diminution du nombre de noyade (cf. tableau)
- des aménagements de qualité, très fréquentés qui ont contribué à une plus grande mixité sociale (groupes qui proviennent des départements limitrophes)
- une image positive

- **... mais des améliorations nécessaires**

- Améliorer la prévention
- Gérer le succès et prévenir les phénomènes de surfréquentation
- Mieux gérer les médias lors des accidents



3. Aujourd'hui : la recherche d'une approche globale et transversale

Plus le Parc s'aménage et s'identifie aux yeux du public, plus les aspects liés à la sécurité deviennent prégnants et nécessitent une **anticipation** sur leur évolution et les risques majeurs d'incompatibilité et de conflits.

La sécurité est devenue une priorité pour les élus et les techniciens du Parc. Les grandes orientations d'une politique plus volontariste se traduisent par **la mise en œuvre dans une démarche étude/action**. Cela concerne aujourd'hui :

- la réalisation d'un diagnostic de la sécurité du Parc nature, dans le cadre du contrat de ville
- la création d'une brigade équestre
- la revalorisation de l'image du Parc
- la réalisation de travaux pour prévenir les risques



Diagnostic sécurité

- connaître et évaluer les problèmes
- clarifier le rôle et les responsabilités de chacun
- faire le point des outils juridiques et réglementaires et adapter la réglementation
- faire le point et dépasser les contraintes administratives et territoriales

Création d'une brigade équestre

- assurer une présence dans tous les secteurs du Parc
- développer l'information et la prévention
- préserver et valoriser les milieux naturels

Revalorisation de l'image du Parc

- concevoir un projet global, fort et lisible
- communiquer pour maîtriser l'image du site : une image claire et conforme à son identité, son potentiel et son ambition
- améliorer l'accueil et l'animation sur le site

Réalisation de travaux pour réduire les risques

- sécurisation des piétons et cyclistes sur un gué inondable
- schéma d'organisation de la circulation
- développement de l'accès en transport en commun

En conclusion, il s'agit de développer une approche transversale des questions de sécurité

- intégrer et prendre en compte la dimension sécurité dans chaque projet
- mobiliser tous les partenaires, améliorer le travail partenarial.

4. Quelques interrogations

Comment résoudre les problèmes liés aux pratiques marginales (rencontres homosexuelles...) ?

Le développement de la fréquentation dans le temps et dans l'espace rend **ces pratiques de moins en moins tolérées et tolérables**.

Le Parc nature développe des :

- actions liées aux aménagements
- actions liées à la gestion
- actions liées à la perturbation

Des solutions : du travail reste à faire pour informer, travailler en partenariat (Police, gendarmerie, associations...), travailler à l'échelle de l'agglomération...

Quelles actions de prévention et de répression ?

Quelle attitude face à l'appropriation de secteurs naturels par des jeunes ?

Appropriation permanente (cabanes, vie dans les arbres, terrains de jeux...) ou temporaire (rave party...)

Quelle sécurité du public dans les milieux naturels ?

La chasse est-elle compatible avec une forte fréquentation de loisirs ?

La spécialisation des voies est-elle efficace et respectée ?

Quelle action vis-à-vis des risques naturels " imprévisibles " : chutes d'arbre, tempête... ?

D'autres interrogations :

La surveillance nocturne : le rôle des gestionnaires ?



Maria Pia Sparla (Fonctionnaire biologiste-naturaliste)

Les systèmes des zones protégées régionales autour de la zone métropolitaine milanaise représentent une réalité historiquement enracinée sur le territoire et où l'institut normatif, la L.R 86/83, a créé un réseau d'espaces verts aux valeurs aussi bien environnementales que sociales. La réglementation régionale de l'institution des Parcs est déterminée par les Organismes Gérants des Parcs l'organisme auquel la surveillance environnementale est confiée ; ces entités peuvent utiliser les services institutionnels opportuns des Communes, du Corps Forestier de l'Etat et du Service Volontaire de Surveillance écologique.



24/90, ne contient aucune figure institutionnelle ayant les prérogatives de Surveillance sur le territoire ; cette fonction est contenue dans le Plan Territorial de Coordination à l'art. 50 "Surveillance et répression des interventions illégales : mesures préventives et sanctions administratives". Il prévoit la surveillance et la possibilité de dégager les actes préventifs et les sanctions sur la base de la loi régionale 86/83 sur les zones protégées.

termes de sécurité, pour lesquels on remet aux autorités judiciaires des propositions qu'ils résolvent sur le territoire. Le Parc Agricole Sud, géré par la Province de Milan, utilise pour les opérations de sauvegarde du territoire et de sécurité, les deux Services Provinciaux qui appliquent différents types d'interventions liés à la sécurité environnementale, et des fonctions auxiliaires de police. Ces services sont identifiés par les Gardes Écologiques Volontaires et la Police Provinciale.

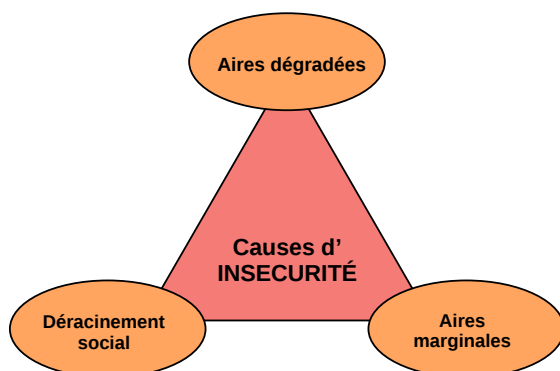
Les fonctions des deux services mentionnés se rejoignent parfois autour de la tutelle environnementale uniquement, alors que si nous analysons les aspects de la sécurité dans son acception plus traditionnelle, celle-ci est uniquement soumise aux compétences de la Police Provinciale, ayant aussi des fonctions de Police Judiciaire. Les Gardes Écologiques Volontaires, institution que l'on doit à la L.R 105 de 1980, regroupent dans la Province de Milan un nombre global de 230 volontaires subdivisé en 11 groupes territoriaux qui ne perçoivent aucune rétribution pour le déroulement de leurs activités mais qui sont uniquement motivés par le profond intérêt pour la conservation de l'environnement. Leur formation est directement réalisée par la Province de Milan par un cours de formation annuelle d'une durée de trois mois, qui précède un examen final de vérification des résultats obtenus et l'obtention du titre de Garde Assermenté grâce auquel ils exécutent les fonctions suivantes :

- Promouvoir la divulgation de la législation en vigueur en matière de tutelle environnementale;
- Participer à la protection de l'environnement et à la surveillance en matière écologique, ainsi que vérifier les violations en matière environnementale, rédiger des procès-verbaux et les transmettre à l'organisme duquel ils dépendent ;
- Offrir leur collaboration en cas de calamités publiques ou de désastres au caractère écologique ;
- Participer aux activités de contrôle de l'agence Régionale de Protection de l'Environnement (A.R.P.A).

- Défense du sol ;
- Tutelle de l'environnement ;
- Viabilité et transports ;
- Chasse et pêche ;
- Gestion d'écoulement des déchets ;
- Contrôle d'émissions atmosphériques, sonores, etc.

Les agents de police Provinciaux, dans les limites de leurs propres attributions, exercent en outre des fonctions de police judiciaire, avec un service de police routière ainsi que des fonctions auxiliaires de police.

2. Les activités du Parc Agricole Sud pour la sauvegarde du territoire et la sécurité



Par la gestion du territoire, le Parc a pu effectuer une analyse des principaux éléments qui engendrent sur le territoire les plus grands problèmes liés à la sécurité, et ensuite déterminer les causes qui engendrent le plus d'insécurité parmi les habitants du territoire du Parc.

Le schéma représenté dans la figure ci-dessus met en évidence les trois principales causes :

- Aires dégradées
- Aires marginales et de contrôle difficile
- Phénomènes de déracinement social

Ces trois éléments requièrent de la part des gestionnaires du territoire des interventions visées à la sauvegarde et la requalification environnementale de façon à pouvoir rendre aux citoyens des entourages où ils puissent se sentir plus sûrs tout en offrant une meilleure qualité de vie.

A partir de ces considérations, le Parc Agricole Sud a adopté au cours des dernières années une politique de recouvrement des zones dégradées ou marginales, par l'acquisition de celles-ci et le démarrage de projets de recouvrement et de restauration environnementale, permettant de permettre aux citoyens de ces zones, de profiter de l'environnement en toute sécurité et en encourageant un développement soutenable de celles-ci.

Dans le cadre d'une telle optique, se place l'intervention de restauration environnementale ayant déjà démarré et étant maintenant en phase de conclusion dans la zone sud-ouest du parc dénommé "Zone Humide de Pâturage" ; cette zone constitue l'une des nombreuses zones humides réparties sur le territoire du parc et possédant les éléments nécessaires

pour être définie comme une vraie oasis naturelle, avec ses nombreux étangs de faible profondeur et d'origine anthropique, grâce aux phénomènes de re-surgissement présents sur une bonne partie du territoire, qui ont récréé au fil des ans une situation de grand intérêt pour la sauvegarde de l'avifaune de nidification, accompagnée d'une riche végétation hygrophile.

les interventions de rétablissement il a été indispensable de préparer un programme de travaux comprenant, en premier lieu, la disponibilité des zones, pour activer les interventions successivement dirigées à conserver et à améliorer les conditions actuelles de l'endroit et le rendre disponible à la population.

Pour ce faire, une fois acquises les zones, les causes de leur dégradation ont été éliminées, consistant en la présence prolongée dans le temps d'occupants illégaux, ayant construit des habitations avec des matériels trouvés sur place en utilisant la zone pour la création de potagers illégaux.

Cette situation prolongée dans le temps a dégénéré jusqu'au point où la zone a été transformée en un site avec des problèmes d'insécurité dus à la présence de toxicomanes et à la fréquentation de l'endroit par des prostituées.

Le projet de ré-organisation a consisté en une série de travaux qui ont mené à la restauration environnementale totale des vasques et à la réalisation d'un parcours didactique – de loisirs mettant en évidence les principales caractéristiques environnementales et apportant les connaissances fondamentales sur l'importance des zones humides, avec la constitution d'un centre de visites consacré aux loisirs et à l'éducation.



3. L'expérience de Boscoincittà (Forêt-en-Ville) et du Parc delle Cave (des Carrières)

Une partie des territoires à l'ouest de la ville de Milan proches du territoire du Parc Agricole Sud Milan, ont montré un intérêt considérable pour la position stratégique qu'ils occupent, en effet ces zones peuvent être définies comme des charnières résiduelles et la ville. Ces territoires ont bénéficié des expériences de Boscoincittà et du Parc delle Cave (des Carrières) appartenant à l'association Italia Nostra (Notre Italie). L'expérience de Boscoincittà constitue le premier exemple italien de forêt urbaine, 35 hectares.

Le projet de Boscoincittà a été réalisé à travers la création d'un paysage constitué par quatre éléments fondamentaux qui sont : le bois, les clairières, les sentiers et l'eau, où ces éléments se succèdent pour donner à l'utilisateur une sensation de sécurité, pouvant apercevoir entre les différentes zones boisées de vastes clairières rassurantes pour le visiteur. Il n'a pas toujours été facile de rendre ces zones sûres pour le public et au fil du temps, les causes provoquant l'insécurité ont changé.

Les plus grands problèmes rencontrés sont imputables aux facteurs suivants :

- Abandon des zones
- Prostitution
- Toxicomanie
- Petites bandes de voyous motorisés



Les stratégies mises en oeuvre pour rendre la zone disponible et apporter de la sécurité aux citoyens, ont été mises en oeuvre par différentes typologies d'intervention, tout d'abord la réalisation d'interventions de reboisement et de réorganisation environnemental de la zone, à travers la construction de parcours à l'intérieur du bois et dans les zones de clairière. Pour les aspects plus étroitement liés à la sécurité on a tenté d'en éliminer les causes en effectuant des actions conjointes entre différents organismes. En effet, un système de coordination institutionnelle a été activé entre les Gardes Écologiques Volontaires, la Police Municipale et le Corps des Carabiniers ; les personnes qui ont contribué à ces actions et qui y travaillent encore aujourd'hui ont avant tout tâché d'entrer en relation avec la réalité territoriale et de quartier, en s'appuyant sur le fait que la sécurité, avant d'être un acte de répression, doit être considéré comme un problème de relation, donc ils se sont dotés de personnel formé mais aussi culturellement disposé à affronter une telle problématique. Finalement la zone entière a été délimitée par une clôture ayant un effet de dissuasion, mais qui à long terme a donné de bons résultats. Aujourd'hui on peut affirmer que beaucoup des problèmes mentionnés plus haut ont totalement disparu et que l'expérience de Boscoincittà représente pour les citoyens Milanais un endroit où passer leur temps libre, à proximité de la ville de Milan, où le visiteur a un sentiment de sécurité. Justement grâce aux résultats obtenus, cette zone est également l'endroit où les plus grands bénéfices sont obtenus grâce aux enfants, pour qui un plan d'activité continu dans le temps a été réalisé. L'autre expérience toujours liée à la zone ouest de Milan est le Parc des Carrières qui se situe dans une zone de frange périphérique insérée entre quatre quartiers périphériques de la ville de Milan, où les problèmes sociaux sont très forts.

L'idée du Parc apparut dans les années 70 ; un bon nombre de modestes Carrières pour l'extraction du gravier et du sable



étaient réparties sur cette zone, appartenant aujourd'hui à la commune de Milan, qui en 1997 demanda la collaboration de l'association Italia Nostra (Notre Italie). A cette date, les zones de propriété publique furent établies en concessions pour une surface totale de 46 hectares, sur lequel un projet de recouvrement environnemental a été activé.

Depuis toujours la zone sur laquelle se situe le parc connaît de considérables problèmes de sécurité, mais à partir de 1998 on a assisté à une forte montée de violence causée par l'accroissement du trafic de drogues dures. Face à ce problème, un Comité des Associations pour la sauvegarde du Parc a été constitué, formé par plus de 20 Associations de Volontariat, qui ont travaillé avec la direction du Parc pour solliciter une intervention efficace de la part des Autorités. Les actions de ce Comité ont été concrétisées par une série d'initiatives qui ont consisté en la :

- Réalisation de manifestations pour la sauvegarde de la zone et la sensibilisation des forces de Police et la Magistrature ;
- Organisation de journées destinées à la propreté des zones ;
- Télésurveillance du territoire en collaboration avec les forces de l'ordre.

Sur la base de ces initiatives fortes, la Commune de Milan, propriétaire des zones, a mis au point une stratégie d'intervention dont l'objectif principal a été de favoriser la reprise de la fréquentation du Parc de la part de la population, à travers des actions prévoyant :

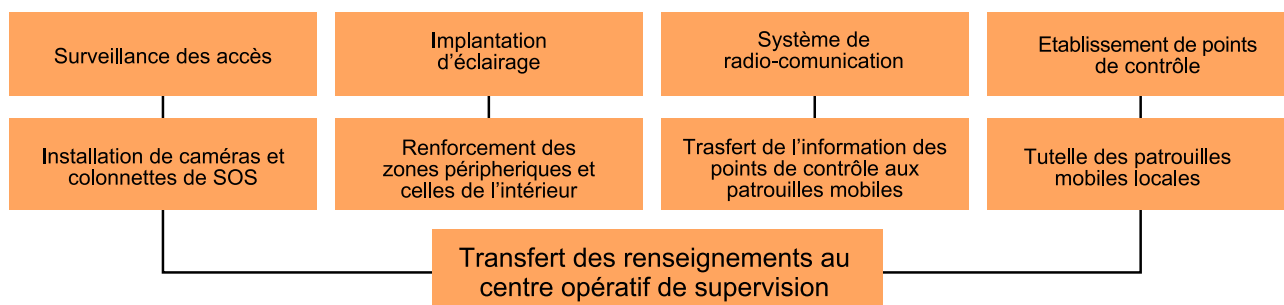
- La promotion d'une intervention immédiate de la Police Municipale, avec un possible effet d'entraînement sur les autres structures préposées à la sécurité
- La valorisation du rapport avec le réseau d'associations et la direction du Parc des Carrières
- La nécessité de valoriser l'intervention sur le plan communicatif, de façon à faciliter la transmission des informations aux sujets impliqués dans l'opération et d'activer un canal de communication avec la population afin de transmettre les initiatives et les résultats

Cette stratégie d'intervention d'une durée de deux ans s'est concrétisée d'une part avec la réalisation des interventions environnementales pour le recouvrement de la zone et de l'autre avec un projet concernant la sécurité qui a été mené par la Commune de Milan, l'Entreprise Énergétique Milanaise, AEM, et la participation de Project Automation, une Société d'Ingénierie des Systèmes, qui a consisté dans la réalisation d'un système de vidéo-surveillance et de secours à distance confiés à la Police Municipale pour surveiller le territoire et garantir la sécurité maximum aux citoyens, ainsi que la sauvegarde du patrimoine public.

Le projet s'est articulé à travers trois objectifs généraux qui peuvent être résumés en:

- Amélioration générale des conditions de vie et de loisirs dans les parcs de la part des citoyens
- Amélioration de l'efficacité des interventions de la force publique et réduction de la criminalité
- Développement du sentiment de sécurité pour les usagers de la zone.

Pour réaliser de tels objectifs on a mis en place une série d'actions synthétisées dans le schéma suivant :



Le système de vidéo-surveillance réalisé sera géré en vertu des recommandations du garant de l'intimité, en conciliant le droit de discrétion sur les données personnelles avec les exigences de sécurité et de tutelle du patrimoine : les interventions ont concerné entre autres, l'information aux citoyens, l'utilisation de réseaux de communication adaptés, la nomination d'un responsable des données recueillies et le traitement des images dans des buts déterminés, explicites et légitimes.

En ce qui concerne les éventuels impacts visuels, les caméras de télévision ont été insérées dans le parc en utilisant les infrastructures existantes des installations d'éclairage ; finalement le même critère a été utilisé pour les colonnettes SOS, qui sont de toute façon aisément identifiables et accessibles.



L'installation dans ce complexe prévoit l'usage de caméras de télévision fixes et mobiles, installées aux entrées et à l'intérieur du Parc des Carrières, permettant par des mécanismes d'alarme déclenchés par l'utilisateur ou automatiques sur la base d'une analyse de

mouvement de l'image, de repérer près des endroits respectifs de contrôle les situations anormales. Dans la réalisation de cette installation, la coordination et la contribution positive de différents Organismes, parmi lesquels la Commune de Milan, la Police Municipale et l'association Notre Italie ont joué un rôle particulièrement important.

REMERCIEMENTS : Pour l'exposition des données relatives à l'expérience de Boscoincittà et du Parc des Carrières, nous adressons un remerciement spécial au Dr. Sergio Pellizzoni de Italia Notra et à ses collaborateurs, ainsi qu'à l'Ing. Grippa pour les données recueillies sur le projet de Vidéosurveillance du Parc des Carrières, ainsi que la Commune de Milan, l'AEM et le Project Automation - Ingénierie des Systèmes.

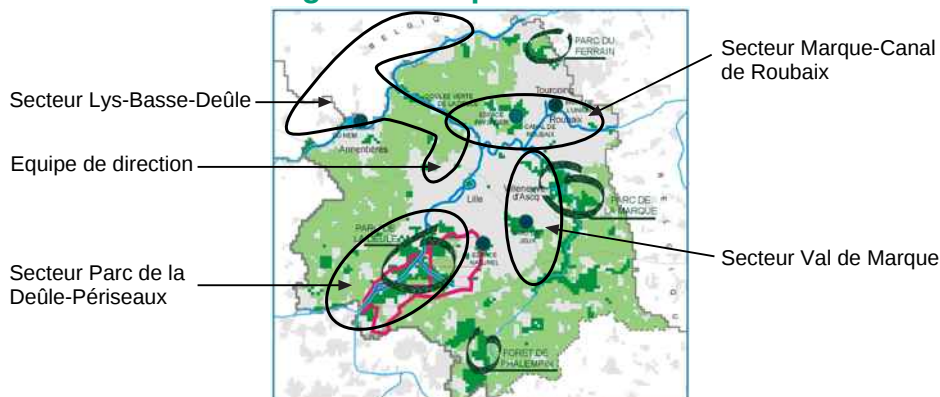
La sécurité dans les parcs périurbains de Lille Métropole: Faire des usagers des acteurs

Pierre Dhenin (Directeur général du syndicat mixte ESPACE NATUREL METROPOLITAIN, Lille - France)

La sécurité dans les parcs périurbains est une préoccupation particulièrement importante qui conditionne souvent la réussite des investissements consentis par les collectivités.

Notre organisation gère aujourd'hui un peu plus de mille hectares autour de Lille Métropole. Plus d'un million d'habitants exercent une forte pression sur des espaces verts relativement peu importants et situés, en règle générale, à moins d'un quart d'heure en voiture des principaux centres urbains. Face à une telle pression, nous pouvons estimer que les dégradations sont relativement faibles et se concentrent surtout en quelques espaces bien précis, faciles d'accès, peu habités.

Une organisation proche du terrain



Pour rendre plus sûrs ces lieux, nous avons mis en place des moyens assez classiques : gardes animateurs, patrouilles vertes à vélo etc.

C'est sur le site du plus grand parc en cours de construction (le parc de la Deûle qui occupera bientôt 700 hectares répartis sur le territoire de 8 communes) que nous avons expérimentés les moyens les plus divers et aussi les plus importants.

Travailler la sécurité dès la conception

La sécurité d'un lieu se conçoit dès sa construction. Nous avons imaginé tout d'abord de multiplier les protections naturelles pour canaliser les visiteurs : remise en eau de marais, élargissement de rivières, plantations d'arbustes épineux, création de reliefs importants, utilisation de clôtures en bois tressés cachées entre les arbres etc.

En fait, nous offrons au promeneur des allées larges, agréables, avec des équipements confortables de proximité pour qu'il n'aille pas chercher ailleurs ce que l'on lui propose à proximité immédiate de la promenade.



De plus, la création de fossés, la plantation de haies épineuses permettent de protéger les sites les plus fragiles. Nous n'interdisons rien, car, dans l'esprit français, un panneau " interdit " entraîne immédiatement un mouvement de curiosité voire de provocation qui fait que l'interdit est une véritable invitation à aller voir...

La sécurité se conçoit donc comme l'un des éléments pris en compte dans la conception même du parc.

Associer la population pour mieux protéger.

A cette première étape, nous avons ajouté un souci constant de concertation avec les habitants de proximité pour en faire des acteurs de cette protection des sites.

Notre structure a mis en place des conseils de concertation pour chaque grand parc. Nous réunissons régulièrement les associations de protection de la nature mais aussi les agriculteurs, les joggeurs, les pêcheurs, les chasseurs, enfin tous les usagers potentiels pour débattre de leurs problèmes, présenter nos projets, élaborer ensemble des programmes d'animation.



Cette participation responsabilise les acteurs de terrain. On protège mieux ce qui nous appartient ou est considéré comme tel...

Mettre en place des techniciens spécialisés

Pour assurer le lien entre concepteurs et usagers, nous avons, enfin, mis en place des " écogardes ". Il s'agit du nouveau métier créé par le Conseil Régional Nord Pas de Calais. Ce sont des techniciens supérieurs qui ont été formés à trois actions précises : la surveillance active des sites, la gestion des chantiers écologiques, l'animation nature à destination des enfants.



Ces écogardes n'ont pas de pouvoir de police réel mais ils travaillent en lien étroit avec la police officielle et les différents corps spécialisés (garde chasses, gardes pêches, police de l'eau, gendarmerie etc.). Se déplaçant à cheval, à vélo ou à pied, ils sont bien perçus par les habitués de ces sites qui les rencontrent aussi dans d'autres activités soit pédagogiques soit écologiques. Ils sont des intermédiaires efficaces et donc des agents de propagation d'une sécurité active et acceptée.

Communiquer largement

Cet ensemble d'actions n'a de sens que si les visiteurs de parcs peuvent devenir de véritables acteurs et qu'ils ont un sentiment fort que ce site est aussi la prolongation de leurs propres jardins. La sécurité passe donc aussi par une politique de communication active. Nous avons créé des " abonnements " à une première revue qui a eu un tirage de 35 000 exemplaires. Riche de cette première expérience, notre équipe conçoit maintenant un nouveau journal qui tiendra compte de l'ensemble des sites que nous gérons et qui donnera la parole aux usagers. Ce journal aura une version Internet.

Nous sommes convaincus que la sécurité n'est pas un problème spécifique à traiter avec des moyens spécialisés. C'est bien un élément de base de la conception, la gestion et l'animation d'un site naturel et qu'il convient d'avoir une réflexion " sécurité " pour chaque action que nous entreprenons pour faire d'un maximum de visiteurs des militants de nos parcs. Nous n'avons pas de recette miracle, juste une démarche systématique.



Sources d'insécurité et leurs conséquences : mesures réalisées par le Parc de Collserola pour leur prévention et leur correction.

Lluís Cabañeros (Chef du Service du Milieu Naturel)

Isabel Raventós (Chef du Service d'usage public, divulgation et éducation à l'environnement)

Le Parc de Collserola, à caractère montagneux et configuration forestière, occupe une superficie de 8470 Ha. C'est un espace naturel périurbain qui comme tel est caractérisé par sa localisation proche de zones urbaines et par avoir à son entourage une concentration démographique de 3 millions de personnes.

Ces conditions permettent que beaucoup de gens puissent le fréquenter et l'utiliser tant dans le sens de jouir d'un environnement naturel et de ses équipements d'une forme respectueuse, comme dans le sens opposé (heureusement seulement de part d'un secteur minoritaire de la population) de développer des activités marginales, occupations et appropriations de l'espace, ou de porter à terme de multiples actions de vandalisme.



Il est pour cela nécessaire d'implanter une politique d'actions afin de garantir la sécurité (i) des personnes, (ii) de l'environnement et (iii) des équipements d'usage public; dans le premier cas pour que les utilisateurs respectueux du parc puissent jouir de la nature en toute garantie alors que dans le deuxième et troisième cas afin d'empêcher les actions négatives produites par un secteur minoritaire de la population qui agissent de forme incivique.

A. Sécurité pour les personnes

Il existe un grand nombre de facteurs qui peuvent influencer la sécurité des personnes et l'image du parc comme un lieu sûr. Parmi eux, il convient de citer quelques exemples quotidiens dans notre parc.

A.1. Insécurité provoquée par des activités illégales et/ou marginales

- A.1.1. Construction de cabanes et potagers illégaux : présence de zones de population marginale, résidente dans des bâtiments en ruines ou abandonnés, baraques, constructions illégales, etc.
- A.1.2. Occupation de propriétés et de bâtiments
- A.1.3. Trafic de drogues, réunions de bandes, formation de zones de prostitution sur les routes, parkings et les pistes forestières peu fréquentées.
- A.1.4. Lieux d'intimité pour les couples : existence d'enclaves dissimulées accessibles aux véhicules
- A.1.5. After-hours et raves
- A.1.6. Messes noires et rituels d'activités religieuses
- A.1.7. Courses de voitures et de motocyclettes

A.2. Insécurité liée à des phénomènes naturels

- A.2.1. Incendies de forêt
- A.2.2. Tempêtes, neige (chute d'arbres et éboulements)
- A.2.3. Érosion, crues et inondations (peu fréquentes dû aux dimensions réduites des bassins)
- A.2.4. Relief naturel accidenté et dangereux

A.3. Insécurité liée à l'usage public

- A.3.1. Collisions de véhicules avec des sangliers
- A.3.2. Chevauchement de chemins piétonniers, équestres et pour cyclistes : conflits d'usages différents dans un même endroit.
- A.3.3. Réalisation d'activités comportant un certain risque : chasse, excès de vitesse des cyclistes, sports d'aventure (très localisés), etc.
- A.3.4. Chiens non tenus en laisse : dérangent le reste des utilisateurs et les troupeaux de moutons. Ce danger est accentué dans le cas des chiens sauvages.
- A.3.5. Puits et citernes

B. Sécurité pour l'environnement

- B.1. Décharges incontrôlées, qu'elles soient ponctuelles (plastique, résidus, métaux, produits chimiques, etc.) ou continues (eaux résiduelles) : risque de pollution
- B.2. Incendies
- B.3. Braconnage, ramassage illégal d'organismes (plantes, animaux)
- B.4. Circulation motorisée : renversement d'animaux, accidents, pollution acoustique
- B.5. Activités nuisibles à l'époque de la nidification d'espèces sensibles
- B.6. Activités industrielles et carrières (fumée, bruit, camions, etc.)
- B.7. Câbles électriques

- B.8. Vol et abandon de véhicules

C. Sécurité pour les équipements

- C.1. Destruction de mobilier, abattage ou taille et panneaux d'information par vandalisme
- C.2. Vol de matériel et d'équipements
- C.3. Dégradation de mobilier à cause des intempéries et par l'usage

Conclusions

Les actes de prévention et de correction sont nombreux et très variés, et la polyvalence et la multi-fonctionnalité des actions développées ainsi qu'une correcte intégration dans l'environnement naturel sont toujours les plus importants.

Une surveillance correcte et l'application de la législation en vigueur sont également fondamentales : lois, décrets, plans généraux, plans spéciaux, ordonnances, etc., et la coordination avec les différents corps de sécurité.

A. Sécurité pour les personnes

A.1. Insécurité provoquée par des activités illégales et/ou marginales

Activité:

- A.1.1. Construction de cabanes et potagers illégaux

Conséquences:

- Incendies (à cause de grands feux, de barbecues ou d'accumulation de matériaux combustibles)
- Abattage ou taille d'arbres
- Constructions illégales
- Captations d'eau
- Zones d'activités délictueuses
- Elevage d'animaux domestiques sans contrôle sanitaire
- Modification de la topographie
- Accumulation de ferraille, de bidons et d'autres éléments incompatibles avec le paysage

Actes:

- Démolition et retrait de matériaux dans une décharge contrôlée
- Récupération topographique
- Plantations parmi le paysage et/ou création de zones de loisirs
- Récupérer sur le plan de l'environnement et du paysage les zones dégradées qui risquent d'être occupées par des potagers illégaux
- Surveillance continue des zones qui ont hébergé ces activités pour éviter de nouvelles colonisations



Activité:

- A.1.2. Occupation de propriétés et bâtiments

Conséquences:

- 'Privatisation' de patrimoine public et "squat" de propriétés privées- Augmentation de l'usage (mouvement de personnes, parkings, augmentation de volume d'édification, nouvelles installations etc.) aussi bien dans des zones occupées par l'homme que dans des zones naturelles
- Usages non respectueux des normes en vigueur (décharges, résidus, cultures illégales – marijuana – dans des zones non agricoles, etc.)

Actes:

- Éviter l'abandon de bâtiments isolés, aussi bien comme logement ou comme équipement, permettant de façon administrative la résidence agricole ou la transformation en équipement
- Démolition de bâtiments abandonnés et/ou en ruines



Activité:

A.1.3. Trafic de drogues, réunions de bandes, prostitution

Conséquences:

- Apparition de zones peu sûres
- Petites constructions
- Poubelles
- Destruction de végétation

Actes:

- Détection précoce et plaintes à la police
- Nettoyage
- Démolition et retrait de matériaux dans une décharge contrôlée
- Fermeture de chemins



Activité:

A.1.4. Lieux cachés d'intimité pour les couples

Conséquences:

- Danger physique pour les couples
- Destruction de la végétation de la part des 'voyeurs' pour monter des postes d'observation
- Poubelles

Actes:

- Création de stationnements dans des zones fréquentées : parkings sur les miradors, aires de repos des routes et zones de loisirs
- Nettoyage
- Fermeture de chemins et des emplacements cachés



Activité:

A.1.5. After-hours et raves

Conséquences:

- Destruction de végétation
- Poubelles
- Pollution acoustique
- Occupations temporaires de bâtiments

Actes:

- Si des bâtiments abandonnés sont utilisés, le signaler aux propriétaires afin qu'ils prennent des mesures (démolition ou murage)
- Nettoyage
- Fermeture de chemins



Activité:

A.1.6. Messes noires et rituels d'activités religieuses

Conséquences:

- Abandon des matériaux utilisés (bougies, fleurs, restes d'animaux, nourriture, vêtements, etc.)
- Danger d'incendie
- Création d'alarme

Actes:

- Nettoyage
- Détection et signalement à la police



Activité:

A.1.7. Courses de voitures et motocyclettes

Conséquences:

- Risque d'accidents pour les propres auteurs ou pour d'autres usagers (cyclistes)
- Pollution acoustique
- Poubelles

Actes:

- Fermeture des chemins annexes aux routes utilisées
- Empêcher le parking sur le bord de la route au moyen de différentes sortes d'obstacles : bornes, pylônes, pierres, etc. et avec des plantations végétales
- Empêcher la visibilité des possibles tribunes
- Modifier le tracé et la largeur de la route
- Intervention de la police



A.2. Insécurité liée à des phénomènes naturels**Activité:**

A.2.1. Incendies de forêt

Conséquences:

- Risque pour les vies humaines et constructions exposées

Actes:*Prévention passive*

- Planes de prévention de incendies
- Campagnes d'information et de divulgation
- Surveillance du respect de la législation en vigueur
- Amélioration de l'entretien des chemins
- Réduction de la combustibilité de la végétation : traitements sylvicoles et franges de baisse combustibilité
- Points d'eau
- Contrôle d'usages dangereux : câbles électriques, zones de loisirs et décharges

Prévention active

- Système d'alerte météorologique
- Surveillance fixe
- Surveillance mobile et intervention immédiate
- Coordination

**Activité:**

A.2.2. Tempêtes, neige (chutes d'arbres et éboulements)

Conséquences:

- Éboulements de terres
- Ruptures et chutes d'arbres avec des effets à court terme (perte de la végétation) et à moyen terme (accumulation de restes végétaux secs qui favorisent les incendies de forêt et l'apparition d'épidémies)
- Réduction de la largeur des voies pour la circulation sur les routes et les chemins
- Risques pour les personnes, les véhicules et les bâtiments

Actes:

- Elimination de végétation avec risque de chute sur les bords des et des chemins principaux
- Limiter l'accès aux zones avec danger immédiat
- Programme de suivi d'épidémies de forêts et application des traitements adéquats
- Systèmes de protection de talus sur les routes



Activité:

A.2.3. Érosion, crues, inondations (peu fréquentes dû à la dimensions réduites de les bassins)

Conséquences:

- Avenues d'eau : en général elles sont peu importantes dû aux dimensions réduites des bassins de réception
- Érosion et arrachage de matériaux dû aux fortes pentes et à l'instabilité des sols avec une faible protection végétale
- Obstruction des entrées des collecteurs et réduction de la largeur des chemins sur les points de croisement entre ceux-ci et les torrents

Actes:

- Nettoyage de torrents
- Récupération de la végétation de rive (arbres et arbustes) pour augmenter l'infiltration et diminuer l'écoulement
- Plantations d'arbres, hydro-ensemencement et petites constructions de bio-ingénierie sur les côtés les plus érodés



Activité:

A.2.4. Relief naturel dangereux, accidenté, (gorges, carrières, etc.)

Conséquences:

- Risques de chute pour les personnes ou de matériaux sur celles-ci

Actes:

- Actes de stabilisation de ces zones
- Limiter l'accès à des zones avec un danger imminent, en utilisant des critères respectant le paysage



A.3. Insécurité liée à l'usage public

Activité:

A.3.1. Collisions de véhicules avec des sangliers

Conséquences:

- Accidents de véhicules à risque
- Génération d'alarme dans la presse

Actes:

- Signaler les tronçons de routes du parc avec des panneaux de trafic homologués de 'Passage de faune sauvage'
- Campagnes de sensibilisation



Activité:

A.3.2. Chevauchement de chemins piétonniers, équestres et cyclistes

Conséquences:

- Accidents
- Dérangeant certains utilisateurs, surtout les piétons
- Disputes

Actes:

- Limiter le passage de cyclistes et de chevaliers aux chemins de plus de 3 mètres de large et avec une vitesse maximum de 20 km./heure
- Réserver les chemins et les pistes de moins de 3 mètres aux piétons



Activité:

A.3.3. Réalisation d'activités de risque : chasse, excès de vitesse de cyclistes, escalade, sports d'aventure, etc.

Conséquences:

- Accidents
- Dérangeant pour certains utilisateurs, surtout les piétons

Actes:

- Limiter le passage de cyclistes et de chevaliers aux chemins de plus de 3 mètres de large et avec une vitesse maximum de 30 km./heure
- Signaliser le périmètre des zones d'influence de ces activités
- Ségrégation d'itinéraires et d'activités
- Suivi intensif de la chasse
- Contrôle et élaboration d'une base de données des battues de sanglier
- Contrôle de la part d'une société, d'une fédération ou d'une autre entité des participants et des mesures de sécurité, et dans des cas extrêmes effectuer des contrôles de police
- Adapter l'usage public aux normes de sécurité



Activité:

A.3.4. Chiens non tenus en laisse et abandonnés

Conséquences:

- Accidents de cyclistes attaqués par des chiens
- Dérangeant pour les utilisateurs du parc
- Interférences et dommages aux troupeaux de moutons
- Toutes ces conséquences sont accentuées dans le cas de chiens sauvages

Actes:

- Signalisation des lieux les plus conflictuels
- Surveillance et contrôle
- Eradication de refuges et de points de nourriture aux chiens sauvages
- Capture de ces chiens sauvages



Activité:

A.3.5. Puits et citernes

Conséquences:

- Accidents

Actes:

- Empêchement de l'accès par des murs ou des portes cadenassées



B. Sécurité pour l'environnement**Activité:**

B.1. Décharges incontrôlées : résidus, appareils électroménagers,

Conséquences:

- produits toxiques, eaux résiduelles, etc.
- Pollution
 - Possibles points de départ d'incendie de forêt
 - Destruction de végétation et de faune (principalement lorsque les cours d'eau sont touchés)

Actes:

- Fermeture de chemins et de bords de routes
- Retrait de matériaux dans une décharge contrôlée
- Annulation de décharges incontrôlées
- Dépuration correcte des eaux résiduelles par des dépurateurs ou la connexion au réseau d'égouts



Activité:**B.2. Incendies de forêt****Conséquences:**

- Perte de paysage et de biodiversité
- Destruction de végétation
- Érosion des terrains exposés

Actes:*Prévention passive*

- Planes de prévention de incendies
- Campagnes d'information et de divulgation
- Surveillance du respect de la législation en vigueur
- Amélioration de l'entretien des chemins
- Réduction de la combustibilité de la végétation : traitements sylvicoles et franges de baisse combustibilité
- Points d'eau
- Contrôle d'usages dangereux : câbles électriques, zones de loisirs et décharges

Prévention active

- Système d'alerte météorologique
- Surveillance fixe
- Surveillance mobile et intervention immédiate
- Coordination



Activité:**B.3. Braconnage, ramassage illégal d'organismes****Conséquences:**

- Réduction du nombre d'exemplaires d'une espèce qui risque de disparaître dans cette zone
- les pièges utilisés pour la capture de certaines espèces provoquent des souffrances aux animaux et peuvent provoquer des accidents aux visiteurs du parc

Actes:

- Détection continue de points de braconnage
- Retrait des matériaux utilisés comme pièges
- Surveillance, contrôle, signalement à la police
- Fermeture de chemins



Activité:**B.4. Circulation motorisée****Conséquences:**

- Renversement d'animaux
- Accidents
- Dérangeant le reste des utilisateurs et pour la faune
- Pollution acoustique

Actes:

- Limiter la circulation aux voies habituelles (viabilité urbaine et structurante de parc) et aux voies alternatives habilitées dans cet objectif, ces chemins mesurant toujours plus de 3 mètres de largeur, avec une vitesse maximum de 30 km./heure et préférence pour les piétons
- Signalisation des tronçons de route où se produisent le plus de renversements de faune
- Fermeture de chemins



Activité:

B.5. Activités nuisibles durant l'époque de nidification d'espèces sensibles

Conséquences:

- Réduction de la reproduction d'une espèce qui risque de disparaître dans cette zone

Actes:

- Interdiction d'activités qui impliquent une augmentation du bruit, de fumées et de mouvement de personnes et de machines dans les zones et les périodes de nidification



Activité:

B.6. Carrières et autres activités industrielles

Conséquences:

- Dégradation du paysage
- Pollution acoustique
- Fumées et particules en suspension
- Contrôles de l'environnement

Actes:

- Contrôle du périmètre de l'exploitation
- Etablissement de plans de restauration ambitieux qui permettent de récupérer et même d'améliorer l'environnement et la biodiversité
- Contrôle de la correcte restauration après l'exploitation
- Application d'éléments réducteurs de fumée et de particules



Activité:

B.7. Câbles électriques

Conséquences:

- Points de départ d'incendies de forêt
- Abattage ou tailles et débroussaillage de la végétation contiguë
- Collision et électrocution de l'avifaune
- Risque de collision pour les moyens aériens, principalement pour ceux utilisés dans l'extinction d'incendies

Actes:

- Etablissement de plans d'entretien soutenables
- Contrôle de l'entretien correct de l'abattage ou de la taille et des actes sylvicoles impliqués
- Détection de points de conflit pour l'avifaune et les moyens aériens
- Elimination ou enterrement de lignes
- Signalisation et balisage de lignes pour oiseaux et avions



Activité:

B.8. Vol et abandon de véhicules

Conséquences:

- Abandon des véhicules ou de pièces
- Incendie de véhicules
- Destruction de végétation

Actes:

- Fermeture de chemins et de bords de routes avec possibilité de retirer les véhicules
- Retrait des matériaux et véhicules brûlés dans une décharge contrôlée



C. Sécurité pour les équipements

Activité:

C.1. Vandalisme

Conséquences:

- Destruction ou détérioration de mobilier et signalisation
- Préjudice pour les utilisateurs et pour l'image du parc

Actes:

- Augmentation de rechanges
- Rechanges répétés des mêmes éléments
- Objets anti-vandalisme avec des matériaux résistants et aux coûts plus élevés : éléments de fonte, panneaux en plaques galvanisées de 2 mm d'épaisseur, bois sur-dimensionnés, fixation des postes au sol avec du béton, etc.
- Renforcement des points de fixation (topes// sur les câbles)
- Nettoyage de graffitis au moyen de produits spécifiques
- Signalisation avec information des actions réalisées (reforestations, hydro-ensemencement, travaux, éléments dangereux, etc.).
- Fermeture de chemins



Activité:

C.2. Vol de matériel et d'équipements

Conséquences:

- Perte de patrimoine
- Destruction ou détérioration des équipements

Actes:

- Mesures de sécurité : alarme, surveillance, etc.
- Abattage ou taille d'éléments antivol



Activité:

C.3. Dégradation du mobilier par les conditions des intempéries et par l'usage

Conséquences:

- Destruction ou détérioration de mobilier et signalisation

Actes:

- Utilisation de matériaux résistants : bois traités en autoclave avec des sels hydrosolubles, éléments de fonte (fer et aluminium fondu), panneaux en plaques galvanisées avec revêtement anticorrosif et finitions en peinture Epoxi séchée au four à 160°, vis galvanisées, adhésifs en vinyle spéciaux pour extérieur, etc.
- Renforcement des points de fixation



Surveillance et prévention à l'Arche de la Nature (Le Mans): l'expérience des cavaliers verts et des gardes nature

Cédric Lebreton (Responsable de Communication, Communauté Urbaine du Mans)

Aujourd'hui, les espaces périurbains sont devenus les symboles du calme, de l'air pur mais aussi de liberté. Ce dernier terme peut être compris de différentes façons. Face à la ville où le contrôle social (action policière, morale publique) est plus présent, l'espace périurbain est devenu une zone où sont tolérées des pratiques humaines qui provoquent un sentiment d'insécurité et une destruction des milieux naturels. De plus, les dangers inhérents à l'espace naturel impliquent une plus grande présence des agents et une meilleure sécurisation des espaces.

Même si la ville du Mans n'est pas concernée de la même façon qu'une métropole, ces problèmes n'en restent pas moins essentiels, notamment par rapport à la qualité d'accueil du public. Pour maîtriser ces dérives, des postes de cavaliers verts et de garde nature ont été créés dès la création de l'Arche de la Nature en 1997.



1) Diagnostic des problèmes de sécurisation (par rapport aux personnes et à l'environnement)

a) Par rapport aux personnes.

- **Rencontres à caractère sexuel.** Le jour et la nuit de nombreux véhicules (une trentaine en moyenne) circulent d'un parking à l'autre. Mais les actes marginaux ont lieu essentiellement sur un parking spacieux et isolé. Les usagers sont composés de couples échangistes, d'homosexuels, et depuis peu, de prostitués et de travestis. Ces regroupements sont souvent associés à la vente de drogue (cannabis, cocaïne).

Le principal souci vient du fait que ce parking se trouve à proximité d'un centre de vacances pour enfants.

- **Braconnage.** Le site est riche en gibiers (faisans, bécasses, lièvres, chevreuils, etc.) Une quinzaine d'objets de braconnage est découverte chaque année. Certaines personnes entraînent leurs chiens à la chasse. D'autres profitent de l'étang et de la rivière pour pêcher sans posséder la carte de pêche.
- **Occupation du site par des gens du voyage.** En moyenne quatre fois par an, une cinquantaine de caravanes envahit les plaines de jeux en violant le droit de propriété privée. A chaque fois, des dégradations sont constatées (Feu, utilisation illégale d'électricité, d'eau). Les personnes restent en moyenne 4 à 5 jours, le temps que la plainte déposée auprès de la préfecture prenne effet.





- **Voie de circulation à sécuriser.** Une route départementale coupe le parc en deux parties. Des chicanes et un rond-point seront créés cet été pour faire ralentir les véhicules. De la même façon, nous avons créé deux circuits différents pour les VTT et les piétons afin d'éviter les accidents.

b) Par rapport à l'environnement (naturel et matériel)

- **Destruction partielle de milieux naturels.** Le nombre d'usagers étant en forte augmentation depuis la création de l'Arche, l'espace classé en réserve naturelle (250 ha sur les 450 ha) connaît parfois une sur-fréquentation. Le vol de bois, les incendies criminels (2 à 3 fois par an), certaines pratiques sportives (ex : archers de la nature qui tirent des flèches sur des arbres), les véhicules motorisés sont autant d'actes qui contribueraient à faire de cet espace une zone de non droit.
- **Destruction du matériel et des équipements.** Divers panneaux signalétiques sont refaits régulièrement (notamment le parcours de santé). La Maison de l'eau, située à proximité d'un quartier populaire, a été l'objet d'une effraction, de destruction de panneaux, de lumières, de jets de pierre. Mais en général, le vandalisme n'est pas aussi important que ce l'on aurait pu imaginer au moment de la création de l'Arche.

2) Solutions mises en place et envisagées

- **Deux cavaliers verts** ont été embauchés en 1994 et en 1996. 4 Cavaliers verts supplémentaires l'ont été au moment de la création de l'Arche en 1997-1998. Deux missions principales leur ont été attribuées : renseigner le public et surveiller le site. La rapidité d'intervention du cheval, la bonne visibilité pour le cavalier et le respect du public par rapport à ces animaux (il est toujours impressionnant de s'adresser à quelqu'un situé en hauteur) ont légitimé les choix de cette politique de prévention.

Les cavaliers sont présents sur le site de 8 h à 20 h 30, 7 jours sur 7. Chaque tournée est faite en binôme.

Les résultats ont été positifs dès le début 1995. En appelant les pompiers, les gendarmes, les policiers, en cas de litiges, de nombreux incidents ont été résolus très rapidement. Les usagers connaissent les cavaliers et n'hésitent pas à faire appel à leur service. Les forces de l'ordre ont noté un nombre d'interventions et de plaintes en nette diminution depuis 1995.



- **Deux Gardes nature.**

Deux gardes nature ont été mis en place dès 1999. Equipés d'un véhicule 4X4, ils s'occupent de la gestion de la faune sauvage, de l'entretien des équipements mais aussi du respect du règlement sur le site et la zone humide. 2 rondes de nuit sont effectuées chaque semaine. Les gardes ont une assermentation "police de la chasse, de la

pêche et de protection de la nature". Une centaine d'avertissement est distribuée chaque année contre seulement 6 procès-verbaux de 150 €. Mais les gardes font avant tout appel à la police, gendarmerie, et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage en cas de problème majeur.

Les problèmes essentiels rencontrés sont liés aux pénétrations de véhicules motorisés sur le site, aux dépôts d'immondice, à l'occupation de terrain par les gens du voyage. A chaque fois, c'est le dialogue qui est privilégié (mise en place de poubelle, ouverture de points d'eau, discussion avec le chef du camp pour ce qui concerne les gens du voyage).

L'action des gardes nature est aussi positive et s'inscrit dans la diminution des plaintes recueillies par les forces de l'ordre.



Autres pistes envisagées :

Destruction de structures utilisées à des fins marginales (ex : toilettes du parking du Tertre)

Occupation de ces lieux par la création d'autres activités comme un parcours équestre au parking du cormier.

Table ronde avec des associations en relation avec des pratiques marginales afin de les sensibiliser. Ex : réalisation d'une plaquette avec les associations d'homosexuels.

Surveillance par caméra à la Maison de l'eau, panneaux de réglementation surtout à proximité des bâtiments d'accueil.



Conclusion :

La mise en place des cavaliers verts et des gardes nature a permis une baisse du sentiment d'insécurité, une meilleure surveillance du site (incendie, enfants perdus,

remplacement du matériel dégradé) et une meilleure image de marque de cet espace qui avait une mauvaise réputation dans les années 80-90. La diversité des usagers (familles, sportifs, jeunes qui cherchent à se défouler) est réelle mais le public sait que l'Arche de la Nature n'est un espace de non-droit et qu'il peut faire appel aux agents en cas de problème.

Afin de mieux coordonner le travail avec les forces de l'ordre et de sécurité (pompiers, gendarmerie, police), des réunions sont prévues. Le problème essentiel reste celui des rencontres à caractère sexuel.

Mais pour faire du site naturel un lieu de tranquillité, la meilleure solution reste l'appropriation par le public des différents espaces. A cette fin, les milliers enfants accueillis lors d'animations sur le site jouent un rôle primordial auprès des familles.



La Sécurité dans les Parcs urbains : l'expérience de RomaNatura

Paolo Giuntarelli (Directeur Entité Régionale RomaNatura)

RomaNatura est une entité instrumentale de la Région Lazio qui gère un système complexe de 14 zones protégées se trouvant sur le territoire de la commune de Rome.

Au-delà de toutes les pré-existences archéologiques, des monuments, des villas et des hameaux, qui représentent une richesse artistique et historique extraordinaire, la multiplicité des habitats présents à l'intérieur des zones mentionnées ci-dessus sous la forme de véritables "niches écologiques", détermine une remarquable diversité de faune et de flore et la présence de nombreuses espèces animales et végétales.

Plusieurs de ces zones conservent leur propre vocation agricole, avec des exploitations, des grandes extensions, à l'aspect technologique très avancé, qui constituent une partie intégrante de l'équilibre environnemental délicat que l'on souhaite maintenir. Toutefois à l'intérieur de certaines de ces zones, on trouve des territoires à la natalité élevée et des zones constamment utilisées par l'homme à des fins économiques ; d'où l'exigence, de la part de l'Entité, d'appliquer des stratégies de gestion afin d'intégrer l'homme dans l'environnement dans un équilibre harmonieux.

Parler de gestion de la sécurité dans un contexte pareil, où aux difficultés citées s'ajoute la responsabilisation des zones sujettes à la gestion de l'Entité en grande partie par des sujets privés, montre immédiatement toute la complexité sémantique induite par le concept même : la sécurité est un concept multidimensionnel, qui est nécessairement composé dans ses composantes principales pour pouvoir être compris et analysé de façon adéquate, qui contient outre des éléments de gestion technique, également des éléments à l'interprétation psychologique et sociologique.

Les sociétés occidentales sont caractérisées par la présence de la "peur" sous différentes formes : la peur des menaces possibles par des agents externes et internes de la société entière. Selon cette interprétation, les "agents internes" peuvent être de potentielles menaces dérivant directement de l'homme (guerres, violence, délinquance) alors que les "agents externes" peuvent être considérés comme des menaces activées indirectement par l'action de l'homme (pollution de l'environnement, désastres hydro-géologiques, changements climatiques). Cette situation amène la société actuelle à être qualifiée de "Société du risque" (U. Beck), comme la gestion du risque et de la peur en dérive comme étant la tâche la plus difficile et caractéristique de notre ère.

Si telle est la complexité qu'implique la notion de Sécurité, il est évident qu'un parc, même dans le territoire de sa compétence, ne peut être l'unique sujet institutionnel amené à gérer un phénomène social et politique, avant d'être un phénomène technique, qui présente des degrés de complexité aussi élevés. Un phénomène complexe peut être géré seulement à travers une réponse complexe, où devient nécessaire une gestion participative de la part des acteurs publics et sociaux, qui peut être activée à travers de la méthode de *collaborative management* (G.B. Feyerabend).

L'expérience de RomaNatura, un parc urbain aux dimensions extra-urbaines, amène à souligner quelques aspects spécifiques de l'intervention préventive, de nature technique et éducative, à travers lesquels il est possible de décliner le concept de sécurité, qu'il est nécessaire d'affronter pour garantir la sécurité des *Stakeholders* ou de tous les sujets intéressés et impliqués dans les institutions et dans la présence du parc : par exemple l'agriculteur, l'entrepreneur, le résident, le touriste, le spécialiste en environnement sont tous les sujets qui vivent la réalité du parc et qui doivent le vivre avec les tutelles nécessaires et indispensables, afin d'éviter l'apparition de conflits et de confrontations avec les institutions du parc.

A) Interventions techniques

L'amplitude et la complexité de RomaNatura ont attiré notre attention loin de l'intervention des préventions des activités criminelles ou de vandalisme, dans les zones marginales au contrôle difficile ou sur les phénomènes de gêne sociale, laissant ces compétences aux institutions correspondantes, pour se concentrer principalement sur la sécurité environnementale de nos zones et sur la récupération environnementale des zones dégradées à travers l'intervention de l'ingénierie de la nature, en ce qui concerne la tutelle des incendies ou les dégâts causés par la faune de la forêt sur les choses ou les personnes.

- Prévention des risques d'incendies

Comme au cours des dernières années, à partir de l'été 1999, l'Entité RomaNatura a été responsabilisée des activités de surveillance et des premières interventions en ce qui concerne les mesures anti-incendies de forêt à l'intérieur des zones de compétences de la période de plus haut risque établis par les autorités régionales et communales.

Cependant, cette année, comme déjà en 2000, l'Entité a bénéficié de la collaboration des volontaires de la FoPIVoL qui ont agi selon le schéma de l'intervention mise au point lors des dernières années, avec la seule différence de la salle opérationnelle, qui au cours des années précédentes était entièrement gérée par le centre du Corps Forestier de l'Etat auprès de Villa Mazzanti, et qui a été gérée par le personnel de surveillance de RomaNatura et des volontaires de la FoPiVol, toujours accompagnés par les agents du CFS, et non plus via téléphonique, comme au cours des années précédentes, mais grâce à la transmission via radio VHF qui a permis une communication plus efficace et plus fluide entre la salle opérationnelle et les équipes sur le terrain.

En ce qui concerne les résultats obtenus, tout d'abord la saison estivale de cette année a été, comme vous le savez, particulièrement pluvieuse, surtout à partir des premiers jours de juillet et, donc, a limité de façon nette la nécessité d'intervention d'extinction des feux, et quelques indications sur le succès des activités, comparées à celle des années précédentes, sont rapportées dans les graphiques et les tableaux ci-joints.

Comme on le sait, le nombre de feux a été extrêmement réduit, interrompant la tendance des années précédentes qui connaissait une augmentation constante, et, d'autre part, a confirmé la tendance des années précédentes, le nombre des hectares parcourues par le feu a notablement diminué et équivaut à 11% de la superficie brûlée de 1999, année de

commencement des participations des activités de l'AIB de la part de l'Entité. De la même façon, les zones boisées parcourues par le feu ont été réduites à seulement 14,5 hectares, par rapport aux 61 hectares de 2000. De fait, le seul incendie important pour une zone boisée a été vérifié, cette année à l'intérieur de la RN Decima Malafede, le long de la route Pontina au km. 22, avec près de 7 hectares de garrigue méditerranéenne détruite par le feu le 8 juillet.

D'autre part, pour la première fois cette année on a commencé à cartographier les surfaces boisées parcourues par des incendies au travers du système GIS, alors que lors de cette saison on a procédé à la reproduction en temps réel de la base de données en Access avec tous les foyers et les interventions effectuées à l'intérieur des zones protégées gérées par RomaNatura.

Il est implicite que, bien que le nombre des interventions sur les foyers d'incendies a été limité grâce aux conditions météorologiques, les volontaires de la protection civile sont intervenus surtout pour résoudre des situations de danger déterminés par les fortes précipitations pluvieuses (petites inondations, véhicules bloqués par les pluies, arbres abattus, etc.).

Allégation 1 - Matériel utilisé

Equipements informatiques et techniques

- Workstation GIS ArcGIS 8.1
- Base de données ACCESS avec des données sur les incendies des zones protégées de RomaNatura de 1999
- GPS portable

Equipements pour l'intervention

- n. 5 véhicules Land Rover 110 pickup équipés avec des modules anti-incendies avec réservoir INOX 600 lt, dévidoir, tube et lance supplémentaire;
- mallette de premiers secours;
- sécateurs doté de système de sécurité et pourvu d'attaches à la ceinture;
- extincteurs anti-incendie;
- bêche en aluminium;
- hache avec lame et piolet;
- corde de haute résistance, longueur 20 mètres;
- couverture anti-inflammable de secours;
- moto-souffleuse à dos d'une capacité de 20 litres;
- combinaison, gants, ceinture et bottes pour AIB;
- casques anti-incendie
- masques anti-fumée

Allégation 2 - Tableau Résumé

Surface boisée parcourue par le feu- Comparaison 1999-2002

	1999	2000	2001	2002
Acqua Acetosa	0,00	0	0	2,5
Acquafredda	0,00	3	0	0
Aguzzano	0,00	0	0	0
Decima-Malafede	36,28	34,01	1	7
Marcigliana	2,70	4	0	5
Monte Mario	1,55	0,01	10	0
Pineto	0,10	0	0	0
Tenuta dei Massimi	11,00	17,05	8,7	0
Valle Aniene	0,00	0	0	0
Valle Casali	0,00	3	0	0
Mazzalupetto	-	0	0	0
Galeria Antica	-	0	0	0
Insugherata	0,00	0	7,05	0
Sup.tot. in hectares	51,63	61,07	26,75	14,5

Saison 2002 - Résumé données par zones

Zone Protégée	Hectares	N
Acqua Acetosa	16,8	2
Acquafredda	0	0
Aguzzano	0,02	15
Decima-Malafede	24	3
Marcigliana	14	0
Monte Mario	0	3
Pineto	0,12	0
Tenuta dei Massimi	0	7
Valle Aniene	0,1	1
Valle dei Casali	0,05	2
Mazzalupetto	0	0
Galeria Antica	0	0
Insugherata	0,00	0
Total	55,09	33

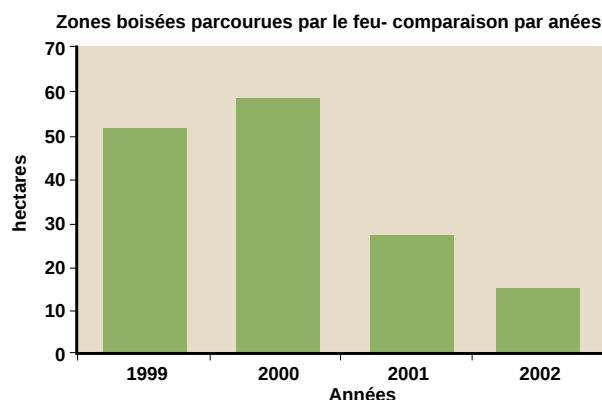
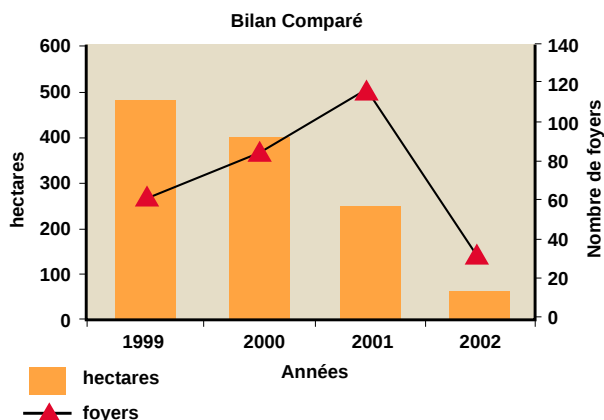
N. Foyers - Comparaison 1999-2002 par zone

Zone Protégée	1999	2000	2001	2002
Acqua Acetosa	3	14	1	2
Acquafredda	2	5	2	0
Aguzzano	25	8	38	15
Decima-Malafede	8	25	10	3
Marcigliana	2	2	7	0
Monte Mario	7	1	8	3
Pineto	14	13	15	0
Tenuta dei Massimi	1	4	17	7
Valle Aniene	1	2	3	1
Valle dei Casali	0	6	7	2
Mazzalupetto	-	0	1	0
Galeria Antica	-	0	0	0
Insugherata	0	0	5	0
N focolai	63	80	114	33

Surface parcourue par le feu - Comparaison 1999-2002 par zone

	1999	2000	2001	2002
Acqua Acetosa	2,20	3,66	3,00	16,8
Acquafredda	4,30	5,89	0,35	0
Aguzzano	0,00	6,20	0,25	0,02
Decima-Malafede	141,80	83,11	102,75	24
Marcigliana	216,50	172,05	12,83	14
Monte Mario	1,55	0,07	10,80	0
Pineto	25,38	0,30	5,05	0,12
Tenuta dei Massimi	86,00	27,43	70,04	0
Valle Aniene	0,50	1,19	9,40	0,1
Valle Casali	0,00	50,00	1,74	0,05
Mazzalupetto	-	0,00	0,00	0
Galeria Antica	-	0,00	0,00	0
Insugherata	0,00	0,00	19,03	0,00
Sup.tot. in hectares	478,23	349,91	235,24	55,09

Allégation 3 – Graphiques Résumé



Prévention des dommages causés par la faune de forêt

A l'intérieur de certaines des zones gérées par *RomaNatura*, on trouve parmi leur territoire une natalité élevée et des zones constamment utilisées par l'homme à des fins économiques ; d'où l'exigence, de la part de l'Entité, d'appliquer des stratégies de gestion afin d'intégrer l'homme dans l'environnement dans un équilibre harmonieux.

La Réserve Naturelle de Decima-Malafede, la plus étendue du système des zones gérées par l'Entité, est l'un des exemples représentatifs de cet ensemble.

Près de 45% de la Réserve, de fait, est caractérisée par de vastes superficies sur lesquelles sont pratiquées des cultures de type intensif et extensif (grains, maïs, produits horticoles, cultures fourragères, cultures d'arbres fruitiers).

La récente institution de la Réserve, a interdit la zone aux pressions de chasse, provoquant une augmentation constante de la faune de forêt et en particulier aux espèces *Sus scrofa*, oiseaux objets de longs débats au sujet de leur gestion, dont leur présence nuit au secteur agricole et au patrimoine forestier.

Durant les cinq années successives de l'institution de la Réserve (constituée par la Loi Régionale n. 29 du 06/10/1997), L'Entité a reçu 66 plaintes pour dégâts de la faune de forêt aux cultures agricoles (graphique n. 1), une demande de contribution par des grillages, et a correspondu à 94.415,48 euros qui ont été répartis de la façon suivante (graphique n. 2):

Dans le tableau suivant (graphique n. 3) sont rapportés les pourcentages des dommages causés par l'une ou l'autre des espèces sur les cultures agricoles pratiquées à l'intérieur de la zone protégée, où le pourcentage le plus élevé de dommages est attribué à l'espèce *Sus scrofa* (73.34%):

Les cultures particulièrement affectées sont le grain et le maïs comme le montre le tableau suivant (graphique n. 4):

Année	Somme correspondante
1998	€ 7.690,09
1999	€ 3.337,34
2000	€ 26.660,40
2001	€ 46.685,50
2002 (14/10/02)	€ 10.042,15

Espèce	Pourcentage de dommages provoqués
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)	73,34%
Daim (<i>Dama dama</i>)	15%
Corneille	5%
Palombe	5%
Étourneau	1,66%

Culture	N. dommages par culture
Pastèque	1
Avoine	2
Cultures fourragères	7
Tournesol	1
Grain (dur et tendre)	25
Maïs	13
Oliviers	2
Orge	2
Produits agricoles	7
Vignes	8

La relation entre les sangliers et l'écosystème agraire est concrétisée à travers un impact direct qui se distingue entre:

- prélèvement à des fins alimentaires;
- activité de rooting et de choc qui endommagent les plantes en mettant à nu la racine.

L'impact du sanglier sur les cultures agraires, s'explique à travers la phytocénose, par leur activité de recherche de la nourriture en creusant le sol, provoquant les dégâts conséquents.

Il existe encore des avis discordants par rapport à l'effet produit par cette activité d'excavation du sol : de nombreux chercheurs soutiennent que de telles activités déterminent une meilleure circulation des nutriments du sol, favorisant la régénération de la forêt, alors que d'autres soutiennent que l'excavation peut déterminer la dégradation de la couche herbeuse et l'endommagement de l'appareil radical des espèces d'arbres. Il reste à souligner, en outre, qu'il n'existe pas de corrélation significative entre la densité de la population et les effets négatifs produits.

L'impact des sangliers à l'intérieur de la Riserva Naturale di Decima - Malafede, s'explique à travers les cultures agricoles avec deux types de dommages:

- dommages provoqués par l'ingestion du produit cultivé,
- dommages provoqués par le choc et le rooting

Les cultures les plus vulnérables à la présence du sangliers dans la zone sont, lors de la période de printemps –été, le grains et le maïs au stade de maturation, alors que en automne-hiver, les vignes, les oliviers et les céréales en phase d'ensemencement.

Outre les dommages provoqués par l'ingestion du produit agricole, les champs cultivés a grains affectés par les constants dégâts provoqués par la fréquentation assidue des sangliers dans la zone en question, alors que sur les terrains cultivés d'herbes fourragères, les dommages provoqués par le passage de ces animaux sont évidents.

Si bien l'alimentation de certaines espèces de faune de forêt comme par exemple le sangliers (majeur responsable des dommages indiqués ci-dessus) prévoit la consommation de produits de la forêt et des produits agricoles, les conséquences économiques et environnementales peuvent devenir insoutenables pour le secteur agricole et risqué pour le patrimoine forestier.

Le fait que ces situations se répètent risque de provoquer un conflit inévitable entre le secteur agricole et l'Entité de gestion.

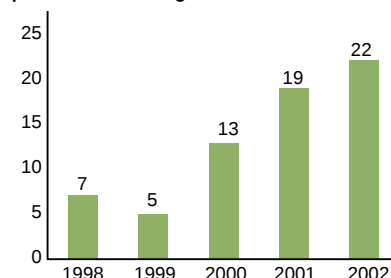
Dans cette optique s'insère une stratégie cachée de gestion destinée à prévenir et à contenir les dommages aux cultures, au patrimoine forestier, alors que l'équilibre de la faune pourra être recréé seulement à travers la connaissance de la structure et de la dimension des populations, afin d'agir en intervenant de façon à contenir l'espèce dans des limites considérées tolérables pour l'environnement.

Dans le cadre des stratégies de gestion de la faune de forêt, l'Entité *RomaNatura* propose de mettre en place un programme de recherche sur les populations de sangliers présentes dans la Réserve Naturelle et dont les objectifs sont:

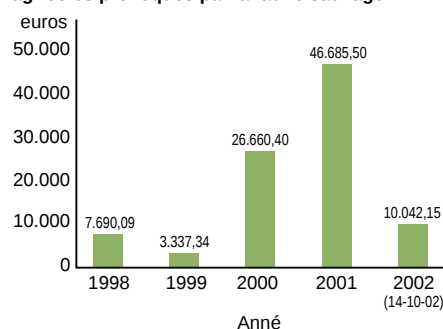
- Définir les choix faunistiques et de gestion pour élaborer un plan d'action afin d'améliorer l'équilibre entre les sangliers/ressources et l'impact (dommages) de l'espèce dans le temps;
- Résoudre de manière exhaustive le problème des incidents de la route provoqués à cause des animaux traversant les principales artères de communication de la réserve;
- réaliser une carte génétique des populations pour individualiser les marqueurs " maremmani " et le degré d'hybridation de la population présente.

Le programme de recherche aura une durée minimum de deux ans, et sera articulé en une phase préliminaire et trois phases de projet.

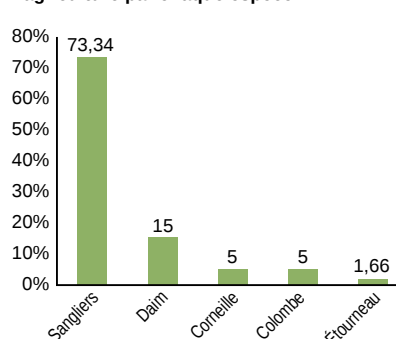
N. de procès par dommages provoqués par la faune sauvage



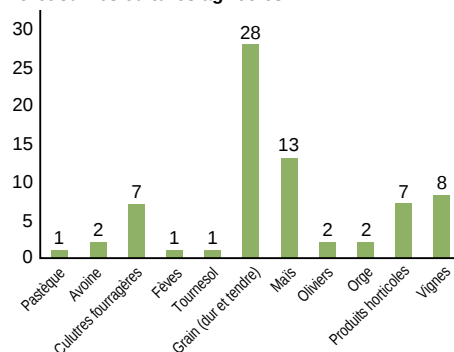
Remboursement par dommages aux cultures agricoles provoqués par la faune sauvage



Pourcentage de dommages provoqués à l'agriculture par chaque espèce



Nombre de dommages causés par la faune de la forêt sur les cultures agricoles.



Sur le territoire, en outre, quelques systèmes préventifs sont déjà présents, comme celui qui en est un exemple et le détonateur, la clôture électrifiée, dont certains en partie financés par l'Entité.

Il sera nécessaire, toutefois, d'évaluer les méthodes d'intervention en relation avec les réalités locales afin de créer un juste rapport entre coûts et bénéfices.

L'Entité *RomaNatura*, en outre, a approuvé récemment un nouveau cahier des charges pour les dommages provoqués par la faune de forêt aux cultures agricoles et aux autres opérations nuisant aux terrains agricoles.

B) Interventions en formation et en éducation

Intervenir pour augmenter les niveaux de sécurité dans les Parc signifie, surtout, agir dans le cadre de l'éducation et de la formation en impliquant les principaux agents éducatifs (famille, école, associations de parents), non seulement à travers les actions de répression ou au moyen d'actions de *command and control* et à travers des systèmes normatifs clairs et complets pour les individus avec des mesures de sanction. RomaNatura a mis en place, avec la collaboration de l'Agence Régionale Parcs du Lazio quelques actions cherchant à agir en stimulant la participation et la formation du consensus et l'éducation et la formation des jeunes en âge scolaire.

- **Plan du Parc** RomaNatura est dans la dernière phase de la rédaction du Plan d'orientation des zone et de leur gestion. Ce plan, véritable *master plan*, sera l'instrument permettant de régler la vie du territoire et des personnes qui y vivent, mais qui ne peut cependant pas se passer des accords totaux et participatifs des *stakeholders*. Dans ce but, des techniques de co-engagement sont utilisées (focus group, séminaire de simulation participative, brainstorming structuré) qui doivent amener à la bonne coordination des phases de la planification avec les citoyens impliqués dans la construction d'un projet territorial commun.
- **Agenda 21 – Projet PA.RO.LE** un projet financé par des fonds du Ministère de l'Environnement a été mis en place pour la promotion et le divulgation des principes de l'Agenda 21. Les **PARcs** de **RO**manatura comme **L**aboratoires d'Eco-soutenabilité est un projet qui souhaite divulguer aux principaux sujets résidents dans les parcs les principes du développement soutenable à travers des rencontres thématiques qui sont tenus dans les maisons du parc, dans les différentes zones gérées par l'Entité.
- **Personnes – Petit Guide** l'Agence Régionale des parcs du Lazio a proposé un projet de mise en relation des jeunes en âge scolaire présents sur le territoire au moyen d'une série d'actions de formation dans les classes et sur le terrain et qui comportera une session finale dans laquelle les enfants participants ont présenté le *Piccole Guide* du Parc. RomaNatura a participé activement à ce projet en impliquant plus de 3.000 enfants des écoles de la ville de Rome.

Gérer la sécurité est certainement un défi complexe qui implique des activités préventives et répressives de nature technique et de gestion ; à cette difficulté s'ajoute, d'un point de vue méthodologique, la profonde diversité institutionnelle et normative qui caractérise les parcs adhérents à Federnature. Diversité est toujours synonyme de richesse, cependant pour construire des modèles d'intervention il est nécessaire d'agir sur le terrain normatif commun afin de consentir à établir des normes standard et de reproduire les diverses expériences. Il est alors nécessaire de mettre en pratique les tentatives, à l'échelle politique, de chercher, au moins sur le plan européen une harmonisation des règles déterminant l'activité et le fonctionnement des parcs. A l'époque de la globalisation, il est difficile d'agir sur les convictions et sur les modèles de comportement au plan global puisqu'on se trouve face à une telle diversité et une telle parcellisation normative. Il est nécessaire de rediriger les règles sur les parcs vers un corpus commun au moins sur le plan européen pour obtenir des comportements sociaux correspondants et cohérents. Dans ce but, il est indispensable qu'une organisation comme Federnature prenne en charge la promotion de cette tentative sur le plan communautaire en rendant compte du système des diverses expériences des parcs.

Insécurité dans les espaces naturels péri – urbains de Strasbourg ; mise en œuvre d'une politique pénale

Frédéric Lonchamp (Conseiller scientifique du Service des Espaces Verts - Jardins Familiaux - Forêt, Ville de Strasbourg)

La ville de Strasbourg possède, aux portes de son agglomération, trois massifs forestiers, qui représentent les vestiges de l'ancienne forêt alluviale du Rhin :

- la forêt de la Robertsau (493 ha)
- la forêt du Neuhof (753 ha)
- l'île du Rohrschollen (310 ha)



Ces forêts représentent un intérêt majeur pour les habitants de l'agglomération tant pour les loisirs, que pour la richesse de la flore et de la faune.

Ces espaces proches de l'agglomération constituent pour les malfrats un lieu idéal pour des actions nuisant à la tranquillité des gens ou au milieu en général. On peut citer quelques exemples par massifs :

- en 1999, un camp de nomades envahit la réserve naturelle de l'île du Rohrschollen.
- en 2001, un tueur en série sévissait dans la forêt de la Robertsau au nord de Strasbourg
- début 2002, une femme est retrouvée carbonisée avec ses deux enfants dans la forêt du Neuhof au sud de Strasbourg...

Ces faits divers ne font que s'ajouter aux pratiques courantes qui sont par exemple les dépôts d'ordures, le brûlage de cuivre, lieu de rencontre homosexuel, trafic de drogue, course de véhicules, abandon de véhicules volés et carbonisés...



Prenons l'exemple de l'île du Rohrschollen :

Nous avons adopté depuis plusieurs années sur l'île du Rohrschollen une politique afin de remédier à l'insécurité qui pouvait régner sur le site. Celle-ci s'est faite en plusieurs étapes qui se sont traduites en diverses actions : L'île du Rohrschollen constitue un lieu privilégié pour entamer ce genre d'actions car classée en réserve naturelle, elle possède un cadre législatif fort (défini par un arrêté ministériel) d'une part et d'autre part elle possède une situation biogéographique (c'est une presqu'île) qui nous permet de contrôler la fréquentation.

Le constat en 1998 :

- la présence du camp Simon (camp de marginaux à l'entrée de l'île)
- Présence de zones où des " brûlages de cuivre " sont réalisés
- Dépôts d'ordures individuels et professionnels (pneus, ferrailles...)
- Braconnage (pêche et chasse) en particulier la nuit
- Plantation de cannabis
- Lieu où la Société Protectrice des Animaux relâchait des chats
- Règlements de comptes ayant entraînés la mort d'une personne (plus antérieurement)
- Camp de nomades , armés...



1^{ère} étape : limiter la fréquentation la nuit, souvent malsaine :

En collaboration avec l'ensemble des organismes concernés devenus partenaires dans ce projet, nous avons mis en place une borne escamotable à l'entrée de l'île, fermée la nuit.

2^{ème} étape : favoriser la fréquentation familiale le jour pour déranger les contrevenants :

Nous avons réalisé suite à un partenariat avec Electricité de France qui possède une usine hydroélectrique sur le site, tout un aménagement afin de favoriser l'accueil du public. Celui-ci s'est concrétisé par l'aménagement d'un Show Room dans le hall d'accueil de la centrale et la création de plusieurs sentiers.



3^{ème} étape : mise en place d'une campagne de sensibilisation auprès du public :

Suite à l'embauche de deux emplois jeunes, venus renforcer l'équipe affectée à la gestion de la réserve, nous avons engagé des campagnes de surveillance et de sensibilisation (à raison de 3 à 4 demie -journées par semaine). A cela il faut ajouter une organisation de visites guidées pour tout âge.



4^{ème} étape : mise en place d'une politique pénale :

Deux agents ont été assermentés et possèdent aujourd'hui les pouvoirs de police pour la préservation de l'environnement. La mise en place d'une politique pénale en étroite collaboration avec le Procureur de la République. Celle-ci définit les infractions jugées graves où une verbalisation s'impose et celles où nous nous limitons à une simple sensibilisation. La politique pénale validée par le Procureur de la République s'applique à tous les corps de police et permet de les associer à nos campagnes de surveillance. Cette collaboration à pour avantage est de pouvoir bénéficier d'une part d'aide humaine supplémentaire et d'autre part, de compétences complémentaires en matière de police (police nationale, gendarmerie...).

Un cadre législatif est indispensable pour pouvoir s'attaquer efficacement aux problèmes d'insécurité dans les espaces naturels périurbains. Actuellement les deux autres massifs de Strasbourg sont en cours de classement en réserve naturelle. Si celui-ci ne devait pas aboutir il conviendrait de réfléchir jusqu'où peuvent aller les pouvoirs de police du Maire pour lutter contre l'insécurité mais aussi préserver ces milieux, sachant que aujourd'hui ceux-ci, sur ces massifs se limitent à l'interdiction des véhicules moteurs et à la tenue des chiens en laisse...



La stratégie pour garantir la sécurité dans le Parc Nord Milan

Riccardo Gini (*Directeur*)

L'histoire du parc

Dès son institution (1975), le Parc a été confronté à une zone métropolitaine hautement industrialisée et densément peuplée: en effet, toute la zone au nord de Milan comportait jusqu'à quelques années des entreprises d'industrie lourde actives dès le début du XXème siècle jusqu'aux années 70, tels que quel Breda, Falk, Pirelli, Agusta ; les résidents des Communes réunies en consortium réunissent encore aujourd'hui environ 1.800.000 habitants.



Le premier centre de requalification du Parc a concrètement démarré au début des années 80, et est relatif à la zone de Breda qui a gagné du terrain face au tout jeune Consortium Parc Nord Milan, d'environ 120 hectares. Avec le premier groupe de boisement de 1983, le procédé de formation systématique et graduelle du "système végétal Parc Nord", qui concerne aujourd'hui environ 400 hectares de zones vertes : Actuellement se succèdent dans ces zones



des bois, des prés, des clairières, des bois d'arbustes, des barrières végétales, des haies, des petits plans d'eau. L'ensemble de ces éléments paysagers, inclus dans un paysage cohérent et articulé, composent le Parc Nord Milan et se présente aujourd'hui aux yeux des citoyens une succession harmonieuse, dynamique et toujours surprenante. Depuis les premiers sentiers en terre battue, peu nombreux et mal entretenus des premières années, le réseau des sentiers du Parc s'est constamment développé, de façon à permettre une utilisation agréable et l'accessibilité des piétons et des

cyclistes, également indispensable pour les moyens de service et de surveillance ; aujourd'hui, le système des sentiers intérieurs est étendu sur environ 30 km. Il est subdivisé en pistes cyclables en asphalte et en parcours piétonniers en béton, pour séparer d'une certaine manière les usagers différents, les cyclistes et les patineurs d'un côté, les coureurs et les piétons de l'autre.



Le choix de développer le réseau de la viabilité intérieure au service des citoyens s'est révélé gagnant pour "équilibrer le territoire du Parc, coupé par les voies routières ordinaires. Les deux "passerelles" mises en oeuvre sur la rue Clerici (1989) et sur la rue Financiers de l'Italie (1997) sont fondamentales pour la réalisation de cet objectif stratégique, et permettent aux usagers de franchir en sécurité les deux artères routières et de percevoir une unité territoriale.



D'un côté, la réalisation des sentiers a rendu disponible aux citoyens les zones re-qualifiées qui garantissent un succès rapide du Parc en termes d'affluence, de l'autre il a fait émerger de nouvelles exigences des habitués et de nouvelles problématiques liées à l'utilisation intense et bénéfique des zones vertes.

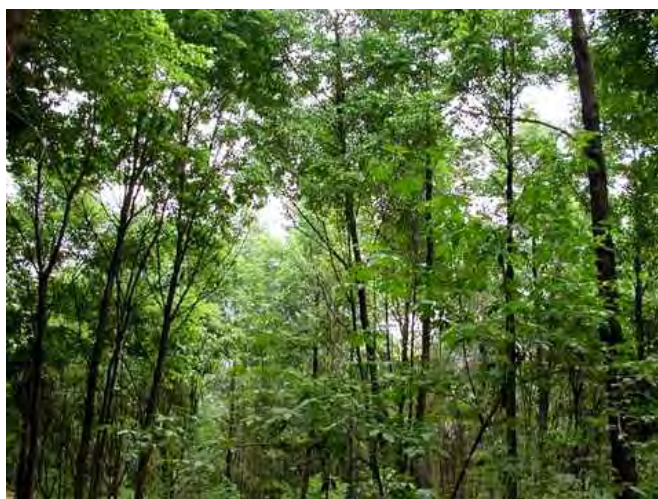
Le développement du Parc a prévu le projet et la réalisation de quelques installations et d'équipements pour les loisirs, tout en respectant les paysages naturels. Il s'agit d'équipements "légers", concernant l'usage réglementé libre, qui ont la fonction sociale d'encourager l'usage correct du parc et de prévenir des phénomènes possibles de dégradation, souvent présents dans les zones vertes des banlieues métropolitaines.



En ce qui concerne les interventions de requalification environnementale réalisées et en voie de réalisation on ne peut pas oublier la construction de plans d'eau artificielles, destinés d'un côté à harmoniser le paysage d'ensemble, de l'autre à développer la biodiversité en créant des habitats hospitaliers pour les nombreux oiseaux et d'autres espèces plus petites de la faune sauvage. Au sujet de la biodiversité, pendant 17 ans de travail opérationnel, le Parc Nord Milan a obtenu des résultats considérables: Actuellement, sur les 400 hectares de parc récupérées et équipées pour des activités compatibles, les surfaces boisées ont atteint les 60 hectares avec des arbres de *Quercus robur*, *Carpinus betulus*, *Acer pseudoplatanus*, *Fraxinus ornus*, *Ulmus* (champêtre). Les espèces de flore présentes spontanées s'élèvent par contre à plus de 300, parmi lesquelles les perce-neige, scille double-feuilles, pervenche anémone des bois, renoncule, bleuet des prés, oeillet sauvage et oeillet des chartreux. L'œuvre de reboisement a engendré la présence de plus de 60 espèces de champignons, et la détection de quelques espèces de lichens est récent, lesquels sont des indicateurs biologiques de qualité du milieu qui démontre la bonne santé du parc.



Les effets bénéfiques ont été également remarqués dans la faune, avec le "retour" des nidifications de dizaines d'espèces ornithologiques parmi lesquelles le hibou commun, la crécerelle, la poule d'eau, le pic supérieur rouge, l'épervier, la buse, le héron cendré et le martin pêcheur. Parmi les mammifères habituels de la zone nous trouvons l'Européen frisé, le loir, le lapin sauvage, alors que les reptiles et les amphibiens sont représentés par le "columbro" lisse, la vipère à collier, le lézard vert, le crapaud émeraude et la grenouille verte.



LA SÉCURITÉ DANS LE PARC NORD MILAN

Comme on a déjà évoqué, le parc est inséré dans un territoire à la haute densité de population, avec les problèmes de marginalité de toutes les banlieues des métropoles.

Le défi à relever est celui de créer ainsi dans les limites du parc un indice élevé de qualité de la vie et de faire en sorte que, à l'intérieur du territoire juridictionnel, les phénomènes de dégradation n'existent pas ou soient au moins sous contrôle par une action continue de comparaison.

Les problèmes à affronter

- a) Le secours en cas de malaise ou d'accident
- b) L'aide en cas de violence subie
- c) L'action de répression des abus perpétrés à l'encontre des usagers et des biens du parc
- d) La satisfaction du besoin de sécurité par la présence sur le territoire de personnel en uniforme
- e) Le contact entre les usagers et l'organisme public exercé par des personnes qualifiées et influentes
- f) Le contrôle constant et étendu du territoire, et des phénomènes aussi bien physiques que sociaux qui s'y développent
- g) Le contrôle de la fonctionnalité des infrastructures et des services du Parc
- h) Le contrôle du rapport correct et équilibré entre l'utilisateur et le milieu (faune-flore)
- i) L'information et l'éducation des usagers sur les comportements corrects et modérés.

Les instruments pour affronter ces problèmes sont multiples.

- 1) la morphologie et la gestion du Parc
- 2) les ressources humaines de gestion
- 3) le règlement d'usage du parc

1) On entend par Forme du parc, sa caractéristique particulière de vaste zone qui, de par sa structure, organise et il établit également les modalités d'usage pour les visiteurs. Premièrement, la vaste étendue limitant l'usage non-conforme aux zones difficiles d'accès à pied et situées à l'intérieur du parc, loin des parkings de véhicules. Deuxièmement, l'obscurité : L'une des grandes ressources de la sécurité du Parc est l'absence totale, paradoxale d'éclairage, qui est correct dans un parc urbain et contre-productif dans un grand parc. Cette caractéristique limite l'accès pour tous et décourage l'occupation continue et permanente de zones du parc de la part de groupes de personnes désœuvrées ; de façon particulière, il permet au parc de "se reposer" et il impose un juste rythme au milieu en permettant ainsi une meilleure gestion de l'environnement (faune et flore). Troisièmement, la fermeture à tous les véhicules motorisés qui évite la pénétration et la traversée du publics



– et en particulier de personnes mal-intentionnées.

Quatrièmement, l'entretien constant et continu qui permet de maintenir en permanence un haut degré de qualité en contribuant à limiter la dégénération du territoire avec l'afflux conséquent d'usages indispensables "bénéfiques" pour la vie du parc.

2, La sécurité et la surveillance du Parc est garantie par :

- a) Gardes Écologiques Volontaires
- b) Les gardiens du parc
- c) Le personnel technicien opérationnel
- a) Les 80 Gardes Écologiques Volontaires constituent un corps de volontaires qui, avec les pouvoirs des gardes assermentés, veillent à la sécurité du parc et qui reçoivent des initiatives d'animation et d'éducation environnementale. Il s'agit d'une véritable force organisée qui agit sur le territoire de façon bénéfique avec des gens qui sont réellement



proches du parc et qui grâce à un modèle d'organisation efficace, garantissent la sécurité de celui-ci.

- b) Les 3 Gardiens du parc. Le personnel de surveillance en fonctions a été conçu comme un noyau, un moteur, capable de donner aux GEV un support, une aide, une garantie de professionnalisme et de tutelle. Les technicien opérationnel personnel, 4 techniciens et 15 ouvriers qui travaillent chaque jour dans le parc, constitue une défense active importante, aussi bien pour l'intervention en cas d'urgences que pour surveiller le bon fonctionnement du territoire.

3) Le troisième instrument pour rendre le parc plus sûr est le Règlement d'usage qui dit de manière claire et précise ce



qui est permis de faire et ce qui ne l'est pas, (All 1.)

Les stratégies pour l'avenir

Le parc travaille actuellement pour maintenir le niveau de sécurité atteint.

Le projet de sécurité est fondé sur le binôme entre la présence physique et la diffusion des informations à travers les technologies de pointe liées à la surveillance vidéo. Tout ceci sans nuire cependant aux autres droits, tout d'abord au droit à la circulation libre des personnes et du respect à l'intimité ; pour ceci l'objectif est de faire en sorte que le système en phase de construction soit discret et limité aux exigences effectives.

Les caméras de télévision qui seront placées ne sont pas le cœur du projet mais un composant à utiliser avec une extrême précaution.